

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Régie de recettes et d'avances - Modification de la régie Mairie du 1er arrondissement..... **Page 2018**
- Régie d'avances - Clôture de la régie Cabinet du Maire Hôtel de Ville de Lyon **Page 2019**
- Régie de recettes et d'avances centralisatrice - Modification de la régie **Page 2020**
- Régie d'avances - Modification de la régie – Ajout d'une nature de dépense, ajout d'un moyen de paiement - Centre d'histoire, de la résistance et de la déportation..... **Page 2021**
- Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la société Altiplano Exploitation d'un terrain et de locaux pour exploiter sur le site de la Sarra une activité de parcours acrobatique en hauteur **Page 2022**
- Reconduction expresse de la convention d'occupation et d'exploitation de locaux à usage de café-restaurant-salon de thé sis 10 rue Gadagne

à Lyon 5ème au profit de la société JPG - MoMa **Page 2023**

- Avenant à la convention d'occupation et d'exploitation de locaux à usage de café-restaurant-salon de thé sis 10 rue Gadagne à Lyon 5ème au profit de la société JPG - MoMa **Page 2023**
- Convention d'occupation précaire du domaine privé **Page 2024**
- Approbation de la poursuite de la mise à disposition à titre onéreux de locaux sis 92 boulevard des Tchécoslovaques à Lyon 7ème au profit des ETS Bruhat-Bregnon..... **Page 2025**
- Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la société Allin Event d'espaces situés au sein du parc de la Tête d'Or..... **Page 2026**

Arrêtés municipaux :

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2026**
- Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels **Page 2063**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis **Page 2065**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage..... **Page 2065**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

2638 - Régie de recettes et d'avances - Modification de la régie Mairie du 1er arrondissement : modification du nom de la régie, ajout des menues dépenses, ouverture d'un compte DFT, modification du montant de l'avance (Direction des finances - Service accompagnement et expertise comptable)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n° 84/0555 en date du 1^{er} mai 1984 autorisant les Maires d'arrondissement à octroyer sous forme de dons à des associations ou sous forme de secours à des particuliers, les produits issus des quêtes de mariage ou de dons d'associations ou de particuliers ;

Vu la délibération n° 2012/4315 du 2 avril 2012 modifiant les règles de reversement des sommes encaissées par les mairies d'arrondissement lors des quêtes aux mariages ;

Vu la décision en date du 29 mai 1984 modifiée par la décision n° 2017/568/27160 en date du 30 novembre 2017 instituant une régie d'avances et de recettes à la Mairie du 1er arrondissement auprès de la Délégation générale proximité et relations aux habitants ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, donnant délégation du Maire à Mme Audrey Hénocque, Adjointe aux Finances et à la Commande publique, pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon en date du 18 juin 2021 ;

Décide :

Que la décision n° 2017/568/27160 en date du 30 novembre 2017 est modifiée comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie de recettes et d'avances « quêtes, dons et menues dépenses » à la Mairie du 1er arrondissement auprès de la Délégation générale proximité et relations aux habitants.

Art. 2. - La régie est installée 2 place Sathonay, 69001 Lyon.

Art. 3. - La régie encaisse les produits suivants :

Imputation	Désignation	Détails
756	Libéralités reçues	Produits des quêtes et contributions volontaires perçues de la part de particuliers ou d'association notamment lors des mariages. Les recettes seront constatées par deux agents employés de la mairie, mandatées sur la régie, chaque jour d'encaissement et consignées sur un registre tenu à cet effet et signé par ces deux personnes. Le produit des dons sera encaissé contre remise d'une quittance. Une copie de cette quittance sera jointe au titre.

Art. 4. - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire ;

- chèques bancaires ;

- virement – ce mode de recouvrement est à privilégier (mais n'est pas obligatoire) pour les quêtes et contributions volontaires dont le montant est supérieur à 300,00 € (trois cent euros).

Art. 5. - La régie paye les dépenses suivantes :

Imputation	Désignation	Détails
65133	Secours d'urgence	- Secours à des particuliers en détresse ou à des associations caritatives pour l'achat de produits de première nécessité (alimentaire, hygiène, habillement, pharmacie, matériel de couchage) : versement direct au particulier ou à l'association caritative ou achat direct dans un établissement proposant la vente de produits de première nécessité. - Aide au paiement de factures relatives à services de première nécessité (eau, gaz, électricité, téléphone) sur présentation d'un document justifiant l'aide impérative de la mairie (avis de coupure par exemple) : versement direct du montant de la facture au particulier ou paiement direct à la société émettrice. - Financement d'une nuit d'hôtel pour un particulier en détresse (une nuit maximum) : Le paiement du secours se fera de manière privilégiée directement auprès de la société émettrice ou à l'établissement hôtelier, dès que cela est possible. Quel que soit le cas, le secours au particulier ou à l'association ne pourra excéder 300 €. <p>Le versement d'une aide directement au particulier ou à l'association sera remis en contrepartie d'un document attestant de la remise, de son montant, daté et signé par le particulier ou le représentant légal de l'association, par le régisseur et par une personne ad hoc témoin de la remise (agent employé de la mairie).</p> <p>Ce document devra être contresigné par le directeur général des services et joint au mandat (ainsi qu'une copie de la pièce d'identité du bénéficiaire)</p>

Imputation	Désignation	Détails
60622	Carburant	Achat de carburant
60623	Alimentation	Achat de denrées alimentaires
60628	Autres fournitures non stockées	Achats divers de petit matériel (quincaillerie, plomberie, mercerie etc.)
60631	Fourniture d'entretien	Achat divers de produits d'entretien ou de droguerie
6064	Fournitures administratives	Achats divers de fournitures administratives et de consommables
6065	Livres, disques, cassettes	Achats divers de livres, disques pour les crèches de l'arrondissement
6068	Autres matières et fournitures	Achats divers de fourniture (matériel de puériculture, linge, produits d'hygiène, etc.)
611	Contrats de prestations de service	Prestations diverses (laverie, serrurerie, etc.)
6182	Documentation générale et technique administration	Achats divers de documentations, de presse
6188	Autres frais divers	Frais divers (reproductions de clés, photos, etc.)
6232	Fêtes et cérémonies	- Dépenses imputables à l'organisation de festivités - Achat de gerbes de fleurs - Achats de cadeaux
6234	Frais de réception	Frais de réception
6251	Voyages, déplacements et missions	Remboursement de frais aux agents de la mairie (parking, péage, etc.)
6261	Frais d'affranchissements	- Envois de plis suivis ou en recommandé - Envois par Chronopost

Art. 6. - Les dépenses désignées à l'article 5 sont payées selon les modes de règlement suivants :
- numéraire.

Art. 7. - Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la Direction régionale des Finances publiques sise 3 rue de la Charité 69002 Lyon.

Art. 8. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 9. - L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 10. - Il n'est pas institué de fonds de caisse permanent.

Art. 11. - Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 400,00 € (quatre cents euros) dont une encaisse en monnaie fiduciaire de 300,00 € (trois cent euros).

Art. 12. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 300,00 € (trois cent euros).

Art. 13. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées à la Trésorerie de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, le dernier jour ouvrable du mois, sur production d'un bulletin sommaire de versement, et lors de sa sortie de fonction. Toutefois, il y aura lieu d'effectuer un versement supplémentaire lorsque le montant de l'encaisse sera atteint. Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être envoyés régulièrement au Centre de traitement des chèques de Créteil.

Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des finances de la Ville ;

Art. 14. - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 15. - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Art. 16. - Le régisseur pourra percevoir une sujétion spécifique selon la réglementation en vigueur.

Art. 17. - Le mandataire suppléant pourra bénéficier d'une sujétion spécifique pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire, sous réserve qu'une remise de service entre le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ait été formalisée.

Art. 18. - Mme l'Adjointe déléguée aux finances et M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa notification à l'intéressé. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 23 juin 2021

Pour Le Maire,
L'Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et à la commande publique
Audrey Hénocque

2676 - Régie d'avances - Clôture de la régie Cabinet du Maire Hôtel de Ville de Lyon (Direction des finances - Service accompagnement et expertise comptable)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la décision en date du 8 janvier 1980 modifiée par la décision n° 2017/714/27868 en date du 12 janvier 2018 instituant une régie d'avances au Cabinet du Maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, donnant délégation du Maire à Mme Audrey Hénoque, Adjointe aux Finances et à la Commande publique, pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon en date du 23 juin 2021.

Décide :

Article Premier. - La régie d'avances au Cabinet du Maire est supprimée à compter du 30 juin 2021.

Art. 2. - Mme l'Adjointe déléguée aux Finances et M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa notification à l'intéressé. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 6 juillet 2021

Pour Le Maire,

L'Adjointe au Maire, déléguée aux finances et à la commande publique

Audrey Hénoque

2677 - Régie de recettes et d'avances centralisatrice - Modification de la régie – Augmentation du montant de l'encaisse - Direction des sports Piscine de Vaise Lyon 5e (Direction des finances - Service accompagnement et expertise comptable)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la décision en date du 10 février 1988 modifiée par la décision n° 2020/109/928 en date du 4 août 2020 instituant une régie d'avances et de recettes centralisatrice à la piscine de Vaise auprès de la Direction des sports ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, donnant délégation du Maire à Mme Audrey Hénoque, Adjointe aux Finances et à la Commande publique, pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon en date du 23 juin 2021 ;

Décide :

Que la décision en date du 4 août 2020 est modifiée comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie de recettes et d'avances centralisatrice à la piscine de Vaise auprès de la Direction des sports.

Art. 2. - La régie est installée 50 avenue Sidoine Apollinaire, 69009 Lyon.

Art. 3. - La régie encaisse les produits suivants :

Imputation	Désignation	Détails
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	- Droits d'entrée perçus par le biais de caisses enregistreuses du centre nautique Tony Bertrand période hiver. - Droits d'entrée perçus par le paiement à distance de l'ensemble des piscines et patinoires de la Ville - période hiver.
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	- Droits d'entrée perçus par le biais de caisses enregistreuses du centre nautique Tony Bertrand période été. - Droits d'entrée perçus par le paiement à distance de l'ensemble des piscines et patinoires de la Ville - période été.

Art. 4. - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- carte bancaire ;
- chèques bancaires ;
- numéraire (dans la limite de 300 €).

Art. 5. - La régie paye les dépenses suivantes :

Imputation	Désignation	Détails
65888	Autres charges de gestion courante	Remboursement des droits d'entrée aux usagers achetés via la vente en ligne en cas de fermeture de l'établissement.

Art. 6. - Les dépenses désignées à l'article 5 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- crédit sur les CB des usagers via le prestataire de transactions en ligne.

Art. 7. - Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la Direction régionale des Finances publiques sise 3 rue de la Charité 69002 Lyon.

Art. 8. - Il est créé deux (2) sous-régies de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de chaque sous-régie.

Nom	Adresse
Piscine Mermoz	12 place Latarjet 69008 Lyon
Centre nautique de la Duchère	264 av. Andreï Sakharov 69009 Lyon

Art. 9. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 10. - L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 11. - Il est institué un fonds de caisse permanent de 1 500,00 € (mille cinq cents euros). Le fonds de caisse est réparti comme suit :

Nom	Fond de caisse
Piscine de Vaise	500 €
Piscine Mermoz	500€
Centre nautique de la Duchère	500€

Art. 12. - Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à :

- Pendant la saison hivernale du 1^{er} septembre au 31 mai : 25 000,00 € (vingt-cinq mille euros) dont une encaisse en monnaie fiduciaire de 6000,00 € (six mille euros).

- Pendant la saison estivale du 1^{er} juin au 31 août : 100 000,00 € (cent mille euros) dont une encaisse en monnaie fiduciaire de 35 000,00 € (trente cinq mille euros).

Art. 13. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 10 000,00 € (dix mille euros).

Art. 14. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées à la Trésorerie de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, le dernier jour ouvrable du mois, sur production d'un bulletin sommaire de versement, et lors de sa sortie de fonction. Toutefois, il y aura lieu d'effectuer un versement supplémentaire lorsque le montant de l'encaisse sera atteint. Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être envoyés régulièrement au Centre de traitement des chèques de Créteil.

Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des finances de la Ville ;

Art. 15. - Le régisseur doit exiger un chèque certifié ou un chèque de banque lorsque le montant est supérieur à 1500 euros ;

Art. 16. - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 17. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Art. 18. - Le régisseur pourra percevoir une sujétion spécifique selon la délibération en vigueur.

Art. 19. - Le mandataire suppléant pourra bénéficier d'une sujétion spécifique pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire, sous réserve qu'une remise de service entre le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ait été formalisée.

Art. 20. - Mme l'Adjointe déléguée aux Finances et M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa notification à l'intéressé. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 6 juillet 2021

Pour Le Maire,

L'Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et à la Commande Publique

Audrey Hénocque

2679 - Régie d'avances - Modification de la régie – Ajout d'une nature de dépense, ajout d'un moyen de paiement - Centre d'histoire, de la résistance et de la déportation (Direction des finances - Service accompagnement et expertise comptable)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la décision n° 2006/0235 en date du 7 septembre 2006 modifiée par la décision n° 2020/097/460 en date du 26 juin 2021 instituant une régie d'avances au Centre d'histoire, de la résistance et de la déportation auprès de la Direction des affaires culturelles ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, donnant délégation du Maire à Mme Audrey Hénocque, Adjointe aux Finances et à la Commande publique, pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon en date du 23 juin 2021 ;

Décide :

Article Premier. - Il est institué une régie d'avances au Centre d'histoire, de la résistance et de la déportation auprès de la Direction des affaires culturelles.

Art. 2. - La régie est installée Régie d'avances, 14 avenue Berthelot, 69007 Lyon.

Art. 3. - La régie paye les dépenses suivantes :

Imputation	Désignation	Détails
60623	Alimentation	Achats de produits alimentaires
60628	Autres fournitures non stockées	Achats de fournitures liés à la programmation culturelle
60632	Fournitures de petit équipement	Achats de petits équipements liés à la programmation culturelle
6065	Livres, disques, cassettes	Achats occasionnels de documents pour le centre de documentation
6068	Autres matières et fournitures	Achats de petits matériaux liés à la programmation culturelle
611	Contrats de prestations de services	Contrats de prestations de services liés à la programmation culturelle (prestation payable uniquement en ligne par CB ou par virement)
6226	Honoraires	Honoraires
6228	Divers rémunération d'intermédiaires et honoraires	Défraiements des intervenants extérieurs dont les journalistes invités et les intervenants extérieurs mandatés sans contrat d'embauche (déplacement, hébergement, restauration)
6231	Annonces et insertions	Publicité et publications (prestations payables uniquement en CB ou par virement)
6238	Publicité, publications, relations publiques - divers	Diverses prestations en matière de relations publiques (prestations payables uniquement en CB ou par virement)
6251	Voyages, déplacements et missions	- Remboursements de frais de mission aux agents et salariés (en l'absence d'avance)
6257	Réceptions	Frais de réception
6261	Frais d'affranchissement	Frais postaux
64131	Rémunérations personnel non titulaire	Cachets d'artistes, conférenciers, intervenants et autres prestataires du musée
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	Cession de droits (prestations payables uniquement en ligne par CB ou par virement)

Art. 4. - Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- carte bancaire ;
- chèque ;
- numéraire ;
- virement.

Art. 5. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 6. - L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 7. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 300,00 € (mille trois cents euros).

Art. 8. - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 9. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Art. 10. - Le régisseur pourra percevoir une sujétion spécifique, selon la délibération en vigueur.

Art. 11. - Le mandataire suppléant pourra bénéficier d'une sujétion spécifique pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire, sous réserve qu'une remise de service entre le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ait été formalisée.

Art. 12. - Mme l'Adjointe déléguée aux Finances et M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa notification à l'intéressé. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 6 juillet 2021

Pour Le Maire,
L'Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et à la Commande Publique
Audrey Hénocque

2464 - Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la société Altiplano Exploitation d'un terrain et de locaux situés place du 158^{ème} régiment d'infanterie à Lyon 5^{ème} pour exploiter sur le site de la Sarra une activité de parcours acrobatique en hauteur - EI 05 085 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-18, L 2122-22 5°, et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le conseil municipal au maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.5 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à M. Sylvain Godinot, 2^{ème} adjoint, les compétences en matière de transition écologique et au patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de terrains et de deux bâtiments situés sur le site de la Sarra place du 158^{ème} régiment d'infanterie à Lyon 5^{ème}, de section cadastrale AM 62, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 05 085, et appartenant à son domaine public ;

Considérant que la société Altiplano Exploitation, spécialisée dans les activités de loisir de plein air exploite sur le site une activité de parcours acrobatique en hauteur ;

Considérant qu'il convient, ainsi, de conclure une convention d'occupation avec cette société, afin de poursuivre l'exploitation du parc acrobatique forestier et la vente de produits dérivés, de petite restauration et de boissons non alcoolisées sur une partie du site de la Sarra ;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de Lyon, dans l'optique d'une bonne gestion, d'accéder à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire au profit de la société Altiplano Exploitation d'espaces boisés d'une surface de 9 000 m² environ, de locaux et terrasse d'une surface totale de 153 m² situés sur le site de la Sarra susvisé, pour une durée de 21 mois, prenant effet à compter du 1^{er} mars 2021 pour se terminer le 30 novembre 2022, moyennant le versement :

- d'une redevance annuelle fixe totale hors taxes de 11 710 euros (onze mille sept cent dix euros), payable par terme annuel échu,
- d'une redevance variable représentant 3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 27 avril 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Sylvain Godinot*

2547 - Reconduction expresse de la convention d'occupation et d'exploitation de locaux à usage de café-restaurant-salon de thé sis 10 rue Gadagne à Lyon 5^{ème} au profit de la société JPG - MoMa - EI 05018 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier - Service gestion domaniale)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le conseil municipal au maire, et plus particulièrement son article 1.2 donnant délégation au maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à M. Sylvain Godinot, 2^{ème} adjoint, les compétences en matière de transition écologique et de patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de l'ensemble immobilier Gadagne, sis 10 rue de Gadagne à Lyon 5^{ème}, parcelles cadastrées AE 67 et AE 75, enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 05018, et relevant de son domaine public ;

Considérant que des locaux à usage de café-restaurant-salon de thé, dits « Café Gadagne - Moma » se situent au quatrième niveau du bâtiment ;

Considérant que par convention d'occupation et d'exploitation à titre onéreux, en date du 24 octobre 2018, la Ville de Lyon a consenti la mise à disposition de ces locaux à usage de café-restaurant-salon de thé sur le site des musées Gadagne au profit de la société JPG ;

Considérant que ladite convention arrivera à échéance le 5 octobre 2021 ;

Considérant la demande de l'occupant aux fins de prorogation expresse de ladite convention, pour une durée de deux ans jusqu'au 5 octobre 2023, conformément à l'article 23 « Durée de la convention » ;

Considérant que la demande est conforme à l'article 23 de la convention et qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion de son domaine public et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à la demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la reconduction expresse de la convention d'occupation et d'exploitation du 24 octobre 2018, consentie à la Société JPG pour les locaux à destination de café - restaurant - salon de thé au sein des Musées Gadagne, sis 10 rue Gadagne à Lyon 5^{ème}, à compter du 6 octobre 2021 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 5 octobre 2023, conformément à l'article 23 de ladite convention.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 7 mai 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Sylvain Godinot*

2548 - Avenant à la convention d'occupation et d'exploitation de locaux à usage de café-restaurant-salon de thé sis 10 rue Gadagne à Lyon 5ème au profit de la société JPG - MoMa - EI 05018 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction Centrale de l'Immobilier - Service gestion Domaniale)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire, et plus particulièrement son article 1.2 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à M. Sylvain Godinot, 2^{ème} adjoint, les compétences en matière de transition écologique et de patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de l'ensemble immobilier Gadagne, sis 10 rue de Gadagne à Lyon 5^{ème}, parcelles cadastrées AE 67 et AE 75, enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 05018, et relevant de son domaine public ;

Considérant que des locaux à usage de café-restaurant-salon de thé, dits « Café Gadagne - Moma » se situent au quatrième niveau du bâtiment ;

Considérant que par convention d'occupation temporaire à titre onéreux, en date du 24 octobre 2018, la Ville de Lyon a consenti la mise à disposition de locaux à usage de café-restaurant-salon de thé sur le site des musées Gadagne au profit de la société JPG ;

Considérant qu'il convient de modifier les modalités de refacturation des abonnements et des consommations de fluides par la Ville de Lyon à l'exploitant ainsi que de préciser les modalités de prise en charge de l'entretien de certains équipements techniques par l'occupant ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion de son domaine public et de la valorisation de son patrimoine, de procéder à la conclusion d'un avenant à la convention ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention du 24 octobre 2018, afin de préciser les modalités de refacturation des fluides à la charge de l'occupant, la Société JPG ainsi que de préciser les modalités de prise en charge de l'entretien de certains équipements techniques par l'occupant à compter de l'année 2021.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 7 mai 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Sylvain Godinot*

2550 - Convention d'occupation précaire du domaine privé relative à la mise à disposition de la parcelle 69387 BT41 sise 8-12 rue Croix Barret à Lyon 7ème au profit de CF Gerland – EI 07 311 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier - Service gestion domaniale)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire, hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.5 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à M. Sylvain Godinot, 2^{ème} adjoint, les compétences en matière de Transition écologique et au Patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de la parcelle cadastrée 69387 BT41, non bâtie, sise 8-12 rue Croix Barret à Lyon 7^{ème}, relevant de son domaine privé et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 07 311 ;

Considérant la demande de M. Emeric Pochon, Gérant de la SARL CF Gerland, de pénétrer, ainsi que les entreprises mandatées par lui, sur la parcelle de la Ville de Lyon afin de pouvoir accéder plus facilement à son chantier et faciliter la reprise d'enduit du mur extérieur ;

Considérant que pour permettre à M. Pochon, Gérant de la SARL CF Gerland de mener à bien son chantier, il y a lieu de consentir la mise à disposition de la parcelle 69387 BT 41 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation précaire du domaine privé à titre onéreux au profit la SARL CF Gerland, représentée par M. Emeric Pochon, son Gérant, pour la mise à disposition de la parcelle 69387 BT41, pour la période du 26 au 28 avril 2021, moyennant une redevance forfaitaire de 100 euros (cent euros).

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 26 avril 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Sylvain Godinot*

2552 - Approbation de la poursuite de la mise à disposition à titre onéreux de locaux sis 92 boulevard des Tchécoslovaques à Lyon 7ème au profit des ETS Bruhat-Bregnon – EI : 07 019 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier - Service gestion domaniale)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire, hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.5 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à M. Sylvain Godinot, 2^{ème} adjoint, les compétences en matière de Transition écologique et Patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de locaux sis 92 boulevard des Tchécoslovaques à Lyon 7^{ème}, relevant de son domaine public et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 07 019 ;

Considérant que la Ville de Lyon a mis à disposition des Ets Bruhat-Bregnon par convention d'occupation à titre onéreux du 30 juin 2016 et dont le terme est fixé au 23 février 2021 ;

Considérant que les Ets Bruhat-Bregnon ont sollicité de la Ville de Lyon le renouvellement de la mise à disposition ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la mise à disposition est de courte durée ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la poursuite de l'occupation des Ets Bruhat-Bregnon, dans le cadre de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire à titre onéreux du 30 juin 2016, durant une période d'une année. Le nouveau terme de la mise à disposition est donc fixé au 23 février 2022. Toutes les autres clauses de la convention précitée demeurent inchangées.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 27 avril 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Sylvain Godinot*

2610 - Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la société Allin Event d'espaces situés au sein du parc de la Tête d'Or sis place Général Leclerc à Lyon 6ème pour l'organisation du tournoi de tennis « Open Parc Auvergne Rhône Alpes Lyon 2021 » - EI 06 016 Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le conseil municipal au maire - Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.5 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à M. Sylvain Godinot, 2^{ème} adjoint, les compétences en matière de transition écologique et au patrimoine ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du parc de la Tête d'Or situé place Général Leclerc à Lyon 6^{ème}, de section cadastrale AC 1, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 06 016, et appartenant à son domaine public ;

Considérant qu'un tournoi de tennis sur terre battue « Open Parc Auvergne Rhône-Alpes Lyon » classifié ATP 250 est organisé dans l'enceinte du parc de la Tête d'Or du dimanche 16 mai 2021 au dimanche 23 mai 2021 inclus ;

Considérant qu'il convient de mettre à disposition de la société Allin Event certains espaces du parc de la Tête d'Or, à compter du lundi 26 avril 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021 inclus pour le tournoi 2021 incluant également les périodes de montage et de démontage des installations et ainsi de procéder à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire ;

Considérant qu'afin de faciliter le bon déroulement du projet et de permettre l'organisation de ce tournoi de tennis ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire d'espaces situés au sein du parc de la Tête d'Or sis place Général Leclerc à Lyon 6^{ème} comprenant le vélodrome Georges Prével et ses abords ainsi que le parking des bus du parc, pour l'organisation du tournoi de tennis « Open parc Auvergne Rhône-Alpes Lyon 2021 » consentie au profit de la société Allin Event, prenant effet à compter du lundi 26 avril 2021 pour se terminer le vendredi 28 mai 2021 inclus, et moyennant une redevance pour la durée totale de l'occupation de 90 000 euros (quatre-vingt-dix mille euros) payable à terme échu.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 20 mai 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Sylvain Godinot*

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6968	Entreprise Nuées D Images	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions et l'organisation d'évènements	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Cours de Verdun Perrache	côté pair, sur 20 m au droit des numéros 36/38	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
6969	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de carottages pour recherche d'amiante pour le compte de SERL	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des nécessités du chantier	Avenue Ben Gourion		A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au lundi 16 août 2021, de 8h à 18h
				Rue Maurice Béjart		
				Avenue d'Ecully		
				Rue de Beer Sheva		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue de la Sauvegarde		
				Rue Maurice Béjart		
				Avenue Ben Gourion		
				Avenue d'Ecully		
			Rue de Beer Sheva			
			Avenue de la Sauvegarde			
6970	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	sur 9 m, au droit du n° 9	A partir du vendredi 9 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
6971	Mairie du 2ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le déplacement d'un silo à verre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 15 m, au droit du n° 27	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au mardi 20 juillet 2021
6972	Entreprise Medes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Girie	sur 15 m, au droit du n° 13	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
6973	Entreprise Sci	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	sur 100 m, au droit du n° 9	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au lundi 9 août 2021
6974	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Impasse de l'Asphalte	côté Ouest, entre la voie Sud de l'impasse de l'Asphalte et le passage Faugier	Le vendredi 16 juillet 2021, de 6h à 18h
				Rue Marly	côté Est, entre l'impasse de l'Asphalte et le passage Faugier	
				Passage Faugier	côté Sud, entre la rue Marly et l'impasse de l'Asphalte	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Impasse de l'Asphalte	entre la voie Sud de l'impasse de l'Asphalte et le passage Faugier	
				Passage Faugier	entre la rue Marly et l'impasse de l'Asphalte	

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6974	Entreprise Tln nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec un véhicule nacelle	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marly	entre l'impasse de l'Asphalte et le passage Faugier	Le vendredi 16 juillet 2021, de 6h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Passage Faugier	entre la rue Marly et l'impasse de l'Asphalte	
				Impasse de l'Asphalte	entre la voie Sud de l'impasse de l'Asphalte et le passage Faugier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
				Passage Faugier	côté Sud, entre la rue Marly et l'impasse de l'Asphalte	
				Rue Marly	côté Est, entre l'impasse de l'Asphalte et le passage Faugier	
6975	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 50 m, en face du n° 21	Le jeudi 15 juillet 2021, de 7h à 16h30
6976	Entreprise Silvadom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	sur 10 m, au droit du n° 82	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au mercredi 21 juillet 2021
6977	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	trottoir Ouest, au droit du n° 24 côté pair, sur 30 m entre le n° 24 et le n° 30	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 7h à 17h
6978	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite (des ponts lourds seront disposés sur les tranchées en dehors de ces horaires) la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Marseille	entre la rue de Bonald et la rue Salomon Reinach	Le lundi 26 juillet 2021, de 9h à 16h
6979	Entreprise Menuiserie Jambon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Danton	sur 15 m, au droit du n° 21	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au mercredi 21 juillet 2021
6980	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, en face des n° 4 à 8	A partir du mercredi 21 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6981	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Marseille	entre la rue de Bonald et la rue Salomon Reinach	Les mercredi 28 juillet 2021 et jeudi 29 juillet 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite (des ponts lourds seront disposés sur les tranchées en dehors de ces horaires)			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6982	Entreprise André Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Guilloud	sur 15 m, au droit du n° 12 bis	A partir du mercredi 21 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
6983	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	entre l'avenue de Saxe et la rue de G. Péri	Les mercredi 28 juillet 2021 et jeudi 29 juillet 2021, de 21h à 6h
					entre l'avenue de Saxe et la rue de Créqui	Le mardi 27 juillet 2021, de 21h à 6h
6984	Association Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec un camion à grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée du Gourguillon	entre le n° 3 et la place des Minimes, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le jeudi 15 juillet 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 50 m, à l'Ouest de la place de la Trinité	
6985	Entreprise Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur équipement hydraulique pour le compte de l'entreprise Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin des Charbottes	entre le n° 3 et la place des Minimes, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le jeudi 29 juillet 2021, de 7h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m linéaires au droit du n° 83	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m linéaires au droit du n° 83	
6986	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 50T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tramassac	trottoir Ouest, entre la rue Jean Carries et la rue Mourguet, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le lundi 19 juillet 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation		entre la rue Jean Carries et la rue Mourguet, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Carries et la rue Mourguet	
6987	Entreprise Bajat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joseph Serlin	sur 13 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au lundi 2 août 2021

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6988	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Tuiliers	entre la rue Saint Maximin et la rue Saint Philippe	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 13h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Saint Maximin et la rue Saint Philippe	
6989	Entreprise Valentin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un local poubelles provisoire	la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée	Rue Philippe Gonnard	côté pair, sur 15 m à l'Est du cours Général Giraud	A partir du mercredi 21 juillet 2021 jusqu'au mardi 31 août 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6990	Entreprises Mss et Eau du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur équipements hydrauliques et vannes	la circulation des piétons s'effectuera sur la voie de circulation par un balisage permanent et sécurisé	Place Maurice Bariod	trottoir Ouest	Le mercredi 28 juillet 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		voie de circulation Ouest	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les emplacements côté Ouest, sur 30 m	
6991	Entreprise de Chaumont Mathias	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 15 m, sur la zone de desserte située en face du n° 23	Le mardi 13 juillet 2021, de 7h à 19h
6992	Entreprise Emini	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue Gasparin	côté impair, sur 30 m au droit du n° 13	Le vendredi 16 juillet 2021, de 7h30 à 14h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 13	
6993	Entreprise Cogepa Dm Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	sur 15 m, au droit du n° 6	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au dimanche 1 août 2021
6994	Entreprise Casset	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	sur 20 m, au droit du n° 73	Le mardi 20 juillet 2021
6995	Association Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec un camion à grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tramassac	trottoir Ouest, entre la rue Jean Carries et la rue Mourguet, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le vendredi 30 juillet 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation		entre la rue Jean Carries et la rue Mourguet, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Carries et la rue Mourguet	

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6996	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Imbert Colomès	trottoir impair, au droit de l'immeuble situé au n° 35	Le jeudi 15 juillet 2021, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la montée Saint Sébastien et la rue Chappet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la montée Saint Sébastien et le n° 35	Le jeudi 15 juillet 2021
6997	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de travaux sur réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Rachais	entre la rue du Béguin et la rue Domer	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au mercredi 18 août 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la continuité de l'itinéraire 2 roues non motorisés sera maintenue à double sens en permanence au droit de la fouille			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 84 et la rue Domer	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue du Béguin	
6998	Entreprise Ta terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseaux de télécoms	la circulation des piétons sera interdite	Rue Notre Dame	sur trottoir situé au droit du n° 6, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au samedi 24 juillet 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 6	
6999	Entreprise Edison concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	au droit du n° 46	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au samedi 31 juillet 2021, de 7h à 17h
7000	Groupe scolaire Chevreul Lestonnac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Robin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	Le mardi 24 août 2021
7001	Entreprise Edison concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	sur deux emplacements de stationnement situés en face du n° 3	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au samedi 7 août 2021, de 7h à 17h
7002	Ville de Lyon - Direction centrale de l'immobilier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de diagnostic antipollution	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Mathieu	sur 20 m, au droit de l'entrée du parc Saint Nestor	A partir du lundi 2 août 2021 jusqu'au samedi 7 août 2021, de 7h à 17h
7003	Mairie du 4e arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des associations de la Mairie du 4ème	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Canuts	des 2 côtés le long de la voie d'accès située à l'arrière de la salle de la Ficelle, au droit du n° 71 entre la station-service et le bâtiment du Sytral	A partir du samedi 4 septembre 2021, 6h, jusqu'au dimanche 5 septembre 2021, 20h

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7004	Association Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sully	sur le trottoir situé au droit du n° 56, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le jeudi 15 juillet 2021, de 9h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre du n° 56, entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 56	Le jeudi 15 juillet 2021
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue Duguesclin	Le jeudi 15 juillet 2021, de 9h à 18h
7005	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Général Eisenhower	sens montant, entre la rue des Noyers et la rue de la Garenne	A partir du mercredi 14 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, contre-allée comprise, entre la rue des Noyers et la rue de la Garenne	
7006	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite sous la nacelle élévatrice	Rue Pasteur	côté impair, sur 50 m au Sud de la place Deperet	Le vendredi 6 août 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Deperet	trottoir Sud, au droit du n° 6 et n° 8	
				Rue Pasteur	côté impair, sur 50 m au Sud de la place Deperet	
				Place Deperet	côté pair, au droit du n° 6 et n° 8	
le stationnement pour la nacelle élévatrice sera autorisé	trottoir Sud, au droit du n° 6 et n° 8					
7007	Entreprise Meric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	sur 5 m, au droit du n° 1	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au dimanche 15 août 2021
7008	Entreprise Delezinier Sébastien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Général Sarrail	sur trois emplacements de stationnement en épi situés au droit du n° 11	Le jeudi 15 juillet 2021, de 7h à 19h
7009	Association Lyon Glace Patinage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Coupe d'automne de danse sur glace	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aubigny	des deux côtés, sur 50 mètres à l'Ouest de la rue Baraban	Le dimanche 24 octobre 2021, de 7h à 19h
						Le samedi 23 octobre 2021, de 7h à 23h

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7010	Entreprise Reso ² Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Grignard	entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	A partir du lundi 16 août 2021 jusqu'au vendredi 20 août 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
7011	Entreprise Reso ² Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Grignard	entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	A partir du lundi 23 août 2021 jusqu'au vendredi 27 août 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
7012	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 56	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au mardi 10 août 2021
7013	Ville de Lyon Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du feu d'artifice et des bals du 14 Juillet	le stationnement des véhicules sera interdit gênant, y compris pour les 2 roues motorisées	Place Bellecour	chaussée Sud, y compris sur les emplacements taxis	A partir du mercredi 14 juillet 2021, 13h, jusqu'au jeudi 15 juillet 2021, 3h
				Quai Tilsitt	entre le pont Bonaparte et la rue Antoine de Saint Exupéry	
				Rue Antoine de Saint-Exupéry		
7014	Ville de Lyon, Métropole de Lyon et entreprise Serned	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une déchetterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jacques Elmaleh	sur la travée de stationnement située sur la place, travée Est, tous les 1er mercredis du mois	A partir du mercredi 1 septembre 2021 jusqu'au mercredi 1 juin 2022, de 14h à 21h
7015	Entreprise Jsnet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Quai Joseph Gillet	au droit du n° 53, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le jeudi 15 juillet 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			
7016	Entreprise Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mère Elizabeth Rivet	sur le trottoir situé au droit du n° 9, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 9, un cheminement protégé des cycles sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 9	
7017	Métropole de Lyon et entreprise Serned	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchetterie mobile	l'installation d'une déchetterie mobile sera autorisée	Rue Pierre Corneille	à l'Est du groupe scolaire Painlevé, le 1er samedi de chaque mois	A partir du samedi 4 septembre 2021 jusqu'au samedi 4 juin 2022, de 8h à 17h

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7018	Entreprise Ag maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de Serbie	sur 5 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au lundi 9 août 2021
7019	Entreprise Desperrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Jean	au droit du n° 68, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 68	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bombarde	sur 10 m, au droit du n° 17	
7020	Entreprise Keolis pour le compte du Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Fourvière	sur 20 m, au droit de la façade du n° 2	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
				Avenue du Doyenné	au droit du n° 2	
				Place de Fourvière	voie Sud, côté Sud, sur 30 m au droit du n° 3	
7021	Métropole de Lyon et entreprise Veolia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchetterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Rambaud	chaussée Ouest, côté Est, les 2ème vendredis de chaque mois	A partir du vendredi 10 septembre 2021 jusqu'au vendredi 10 juin 2022, de 12h à 21h
				Rue de la Martinière	sur l'intégralité des stationnements en épis situés au droit de la place Gabriel Rambaud, en face du bâtiment de la Halle de la Martinière, les 2ème vendredis de chaque mois	
7022	Métropole de Lyon et entreprise Veolia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchetterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	côté Sud, du parking situé en face de la façade des n° 7 et 9, le 3ème mercredi de chaque mois	A partir du mercredi 15 septembre 2021 jusqu'au mercredi 15 juin 2022, de 13h à 21h
7023	Métropole de Lyon et entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchetterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	sur 30 m, en face de l'entrée charretière de l'Institut Lumière, les 3ème vendredis de chaque mois	A partir du vendredi 17 septembre 2021 jusqu'au vendredi 17 juin 2022, de 13h à 21h
			l'installation d'une déchetterie mobile sera autorisée		les 3ème vendredis de chaque mois	
7024	Métropole de Lyon et entreprise Serned	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchetterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Renan	des deux côtés, partie comprise entre la rue Sébastien Gryphe et la place du Prado, les 4ème samedis du mois	A partir du samedi 25 septembre 2021 jusqu'au samedi 25 juin 2022, de 8h à 17h
7025	Entreprise Elior services propreté et santé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Delandine	entre la rue du Bélier et le n° 3	Le lundi 30 août 2021, de 6h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bélier	sur 20 m, au droit du n° 13	
				Rue Delandine	côté impair, entre la rue du Bélier et le n° 3	
				Rue du Bélier	sur 20 m, au droit du n° 13	

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7026	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue de Grande Bretagne	trottoir Ouest, au droit de la place Général Leclerc	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 8h30 à 16h30
				Boulevard des Belges	trottoir impair, entre le boulevard des Brotteaux et la rue des Emeraudes	
				Place Jules Ferry	au droit de la zone de chantier	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue de Grande Bretagne	sens Nord/Sud, au droit de la place Général Leclerc	
				Boulevard des Belges	entre le boulevard des Brotteaux et la rue des Emeraudes	
				Place Jules Ferry	chaussée centrale	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard des Belges	côté impair, entre le boulevard des Brotteaux et la rue des Emeraudes	
Place Jules Ferry	dans son intégralité					
7027	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Joliot Curie	entre l'impasse Secret et la rue Maurice Jacob	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, en face du n° 35	
7028	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Avenue du Point du Jour	sur le trottoir impair, entre l'impasse Cumin et l'allée Emmanuel Gounot	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre l'impasse Cumin et l'allée Emmanuel Gounot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7029	Entreprise Dmd construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	côté pair, sur 20 m au Nord du cours Vitton	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7030	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Commandant Charcot	par tronçons, à l'avancement du chantier entre la rue Simon Jallade et le boulevard des Provinces	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 13 août 2021, de 8h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 12 juillet 2021, 7h, jusqu'au vendredi 13 août 2021, 17h	
			la signalisation lumineuse permanente sera mise au clignotant orange à la demande de l'entreprise, pour permettre la bonne gestion d'un alternat provisoire par feux de chantier de type KR11 ou par piquet de type K10		lors des phases des traversées des carrefours avec les rues : Pierre Valdo, Jeunet, Georges Martin Witkowski, Chazay et Simon Jallade	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 13 août 2021, de 8h30 à 16h30	
			le demandeur devra obtenir de la commune de Sainte Foy lès Lyon les autorisations nécessaires à l'occupation du domaine public			A partir du lundi 12 juillet 2021, 7h, jusqu'au vendredi 13 août 2021, 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la propriété située au n° 86		
			les véhicules auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP		Rue Chanteclair	au débouché sur la rue Commandant Charcot	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 13 août 2021, de 8h30 à 16h30
7031	Métropole de Lyon - direction de la voirie et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Appian	entre la rue Appian et la rue Benoist Mary	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 8 octobre 2021	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Fossés de Trion			des deux côtés de la chaussée, entre la rue Benoist Mary et la rue Appian
				Rue de la Favorite			
				Rue des Fossés de Trion			entre la rue Appian et la rue Benoist Mary
				Rue Appian			
7032	Ville de Lyon Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	côté Sud, au droit du Jardin des Plantes	A partir du lundi 19 juillet 2021, 7h, jusqu'au mardi 20 juillet 2021, 17h	
7033	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès chantier aux véhicules hors gabarit	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 10 m au droit du n° 146	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021	

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7034	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue de la Claire	trottoir Ouest, sur 15 m de part et d'autre du n° 32	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m, de part et d'autre du n° 32	
			la continuité de la bande cyclable sera maintenue en permanence		bande cyclable, sens Sud/Nord sur 15 m, de part et d'autre du n° 32	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 15 m, de part et d'autre du n° 32	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 32	
7035	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de curage d'égouts	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Grande Rue de la Croix Rousse	entre la place Joannes Ambre et la rue Calas	A partir du lundi 19 juillet 2021, 18h, jusqu'au mardi 20 juillet 2021, 7h
				Rue Janin		
				Rue Pailleron	entre la Grande rue de la Croix Rousse et la rue du Mail	
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	Rue Janin		A partir du lundi 19 juillet 2021, 21h, jusqu'au mardi 20 juillet 2021, 6h
				Grande Rue de la Croix Rousse	entre la place Joannes Ambre et la rue Calas	
				Rue Pailleron	entre la Grande rue de la Croix Rousse et la rue du Mail	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 10 m, au droit des trappes d'accès au réseau d'assainissement	A partir du lundi 19 juillet 2021, 18h, jusqu'au mardi 20 juillet 2021, 7h			
	Rue Pailleron	sur 10 m, au droit des trappes d'accès au réseau d'assainissement				
7036	Entreprise Elm / Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une chaudière de secours pour le compte de l'hôpital St Joseph - St Luc à l'aide d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raulin	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 10	A partir du vendredi 13 août 2021, 7h, jusqu'au lundi 23 août 2021, 17h
			le stationnement d'une chaudière de secours sera autorisé sur l'emplacement réservé aux ambulances		côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	A partir du mardi 13 juillet 2021, 7h, jusqu'au lundi 23 août 2021, 17h
7037	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance des vannes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 15 m, au droit du n° 214	A partir du mardi 13 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
				Rue Rabelais	côté Nord, entre le quai Victor Augagneur et le cours de la Liberté	
				Rue de Condé	entre le n° 72 et le n° 74	

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7038	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Jardin des plantes	trottoir pair, entre l'escalier du Jardin des plantes et la rue Terme	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 10 septembre 2021
					par côté de trottoirs successifs entre la rue Sainte Catherine et la rue du Jardin des plantes	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Terme	entre la rue Sainte Catherine et la rue du Jardin des plantes	
			la circulation générale sera interdite et une voie réservée aux bus sera matérialisée		dans les deux sens de circulation, entre la rue Sainte Catherine et la rue du Jardin des plantes	
				Rue du Jardin des Plantes	dans les deux sens de circulation	
				Rue Sergent Blandan	entre la place Sathonay et la rue Terme	
				Rue Sainte Catherine	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Terme	
					entre la rue Sainte Catherine et la rue d'Algérie	
		la signalisation lumineuse tricolore sera mise au clignotant orange pour permettre la bonne gestion d'un alternat provisoire réservé à la circulation des bus	Rue Terme	dans les carrefours avec les rues Sergent Blandan et Sainte Catherine ainsi que la place Tobie Robatel		
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sainte Catherine et la rue du Jardin des plantes		
7039	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sala	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	Les lundi 19 juillet 2021 et lundi 26 juillet 2021
7040	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Docteur Long	des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 82	Le mardi 20 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7041	Entreprise Volckmann	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	côté pair, sur 20m au droit du n° 46	A partir du samedi 17 juillet 2021 jusqu'au dimanche 18 juillet 2021, de 7h à 21h
7042	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Général Mouton Duvernet	au droit de l'esplanade Mandela	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
				Avenue Félix Faure		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Mouton Duvernet		

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7043	Entreprise 2Tcz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 5 m, au droit du n° 17	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
7044	Entreprise Garic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	sur 50 m au droit du n° 36, le long de l'école Alix	Le lundi 26 juillet 2021, de 7h à 17h
7045	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Chemin de Choulans	entre la rue des Macchabées et la rue Saint Alexandre	Les jeudi 15 juillet 2021 et vendredi 16 juillet 2021, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Alexandre	lors des phases de présence de l'alternat provisoire sur le chemin de Choulans	
				Rue des Macchabées	entre la voie d'accès à la place Saint Alexandre et le chemin de Choulans, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			la signalisation lumineuse tricolore sera mise au clignotant orange pour permettre la bonne gestion d'un alternat provisoire	Chemin de Choulans	dans les carrefours avec la rue des Macchabées et avec la rue Saint Alexandre	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	entre la voie d'accès à la place Saint Alexandre et le chemin de Choulans	
			les véhicules circulant auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur le chemin de Choulans	
7046	Association Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 15 m, au droit du n° 24	Le jeudi 15 juillet 2021, de 7h à 14h
7047	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	entre la rue de Bonnel et la rue Servient	A partir du mardi 20 juillet 2021 jusqu'au mercredi 21 juillet 2021, de 0h30 à 5h
7048	Entreprise Tecnivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Bouquetiers	sur l'aire de livraison	Le mercredi 21 juillet 2021
7049	Entreprise Anthemy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage géotechnique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 15 m, au droit du n° 60	Le mercredi 21 juillet 2021, de 9h à 13h
7050	Entreprise Regards de Breizh	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	dans la voie d'accès au n° 11, zone de livraison comprise	Le vendredi 16 juillet 2021, de 7h à 17h

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7051	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	sur 10 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au jeudi 19 août 2021
7052	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	Rue d'Isly	entre la rue Jacquard et le boulevard de la Croix Rousse	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
				Rue Perrod	entre la rue Duviard et la rue d'Isly	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Isly	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jacquard et le boulevard de la Croix Rousse	
				Rue Perrod	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Duviard et la rue d'Isly	
7053	Entreprise Rnov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 15 m, au droit du n° 72	Le vendredi 16 juillet 2021
7054	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place des Chartreux	entre les n° 22 et 27, durant la phase de présence du chantier	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 13 août 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 22 et 27	
7055	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Professeur Beauvisage	trottoir Sud, entre le n° 115 et le n° 121	A partir du lundi 19 juillet 2021, 7h, jusqu'au vendredi 13 août 2021, 17h
			la circulation sur la bande cyclable sera interrompue		bande cyclable sens Ouest/Est, entre le n° 115 et le n° 121	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 115 et le n° 121	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 115 et le n° 121	
7056	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Biennier	côté impair, sur 31 m en face des n° 6 à 10	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 24 décembre 2021
7057	Entreprise Bazin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue des Capucins	sur 5 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 10	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au dimanche 25 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7058	Métropole de Lyon Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création d'emplacements de stationnement réservés Police	la mise en place d'un marquage et d'une signalisation verticale «Police» sera matérialisée	Rue Pierre Poivre	au droit du n° 1	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 10 septembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7059	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain pour le compte de Dalkia	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Avenue du Plateau	entre le n° 238 et le n° 242	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au vendredi 13 août 2021, de 7h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
7060	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Promenade Léa et Napoléon Bullukian	côté pair, sur 25 m au droit du n° 14	Les mercredi 21 juillet 2021 et jeudi 22 juillet 2021	
7061	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Berthelot	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 29 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 7h à 17h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 2	A partir du jeudi 29 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 29 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 7h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
7062	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté impair, sur 15 m au droit du n° 117	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021	
7063	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	Rue Maryse Bastié	trottoir Ouest, au droit de la grue au niveau du n° 10	Le mardi 27 juillet 2021, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Sud/Nord, entre le n° 11 et le n° 5		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 5 et le n° 11		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 5 et le n° 11		Le mardi 27 juillet 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7064	Entreprise Lenoir Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de déposer et poser d'enseignes à l'aide d'une nacelle pour le compte de l'Université Lyon II	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage (la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Lenoir Services)	Rue Chevreul	trottoir Sud, au droit du n° 10	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 8h à 18h
				Rue de l'Université	trottoir Nord, à l'angle du quai Claude Bernard	
				Rue Jaboulay	trottoir Nord, au droit du n° 15	
				Rue Pasteur	trottoir Ouest, à l'angle de la rue de l'Université	
				Rue Pasteur	trottoir Ouest, au droit du n° 74 et n° 86	
				Rue de l'Université	trottoir Sud, au droit du n° 4	
			Quai Claude Bernard	trottoir Est, au droit du n° 16 et du n° 18 et à l'angle de la rue Chevreul		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	
Rue Jaboulay	côté impair, sur 15 m au droit du n° 15					
Rue de l'université	côté pair, sur 15 m au droit du n° 4					
Rue Pasteur	côté pair, sur 15 m au droit du n° 74 et n° 86					
7065	Entreprise Pc Sigis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	sur 15 m, au droit du n° 21	Le mardi 20 juillet 2021
7066	Etablissement Ogam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 7 m, au droit du n° 51	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
7067	Entreprise Yd rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Montbrillant	sur 15 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 2 août 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
7068	Etablissement Loutsa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 3 m, au droit du n° 30	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
7069	Etablissement Miette boulangerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 9 m, au droit du n° 2	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
7070	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Avenue du Point du Jour	entre la rue des Granges et le n° 39, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue des Granges et le n° 39	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7071	Entreprise Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec un camion à grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Burdeau	sur le trottoir situé au droit du n° 3, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le lundi 19 juillet 2021, de 7h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Pouteau et la rue Lucien Sportisse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 1 à 3	
7072	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grolée	sur 30 m, au droit du n° 6	Le jeudi 22 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7073	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	côté pair, entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
7074	Entreprise Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard de la Croix Rousse	sur le trottoir situé en face des n° 138 à 129, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 19 juillet 2021, 7h, jusqu'au mardi 20 juillet 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 138 à 129, au droit de la Mairie du 4ème	
7075	Ville de Lyon Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative au Centre d'histoire de la résistance et de la déportation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	des deux côtés sur la partie comprise entre le quai Claude Bernard et la rue de Marseille	Le dimanche 18 juillet 2021, de 7h à 14h
7076	Etablissement Totem et Tempo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Jérôme	au droit du n° 25, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
7077	Association Arty Farty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre du Festival nuits sonores	des animations seront autorisées	Quai Perrache	au droit du n° 70	A partir du mardi 20 juillet 2021 jusqu'au dimanche 25 juillet 2021, de 16h à 1h
			des installations seront autorisées			A partir du dimanche 18 juillet 2021, 6h, jusqu'au lundi 26 juillet 2021, 18h
7078	Association Arty Farty	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Nuits sonores 2021	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté Est, sur 20 mètres de part et d'autre du n° 163	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au lundi 26 juillet 2021
			l'installation de barrières sera autorisée, sur le trottoir, pour sécuriser les accès	Rue Challemel Lacour	côté Nord, sur 20 mètres de part et d'autre du n° 65	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au lundi 26 juillet 2021, de 16h à 2h
			l'organisation d'un parking à vélo sera autorisée sur le trottoir	Boulevard de l'Artillerie	côté Est, au Sud de la rue Challemel-Lacour	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au lundi 26 juillet 2021

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7079	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 5 m linéaires, au droit du n° 79	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au lundi 2 août 2021
7080	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tolozan	en face du n° 19 sur les emplacements Bluely situés en face du n° 19	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
7081	Etablissement Jonkafe / Yamamori	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 6,80 m au droit du n° 21	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
7082	Entreprise Bourneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Montée du Chemin Neuf	sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 2, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au jeudi 19 août 2021, de 7h à 19h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tramassac	sur 10 m, en face du n° 3	
7083	Etablissement Les douceurs de Salina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bataille	côté pair, sur 3,70 m au droit du n° 88	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
7084	Etablissement Engimono quatre saisons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 6,70 m au droit du n° 88	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
7085	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Omano	trottoir pair, entre la rue des Chartreux et le n° 13, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue des Chartreux et le n° 13, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue des Chartreux et le n° 13	
7086	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Auguste Comte	sur 30 m, au droit du n° 40	A partir du mercredi 28 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Jarente et la rue St Hélène	Les jeudi 29 juillet 2021 et mardi 3 août 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, au droit du n° 40	A partir du mercredi 28 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7087	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Guilton	sur le trottoir Ouest, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le lundi 19 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit de la zone de chantier, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir Ouest	
7088	Entreprise Etanchéité de l'arsenal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	sur le trottoir situé au droit du n° 133, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le lundi 19 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m à l'Ouest du boulevard des Brotteaux, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest du boulevard des Brotteaux	
7089	Entreprise Hervé Thermique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose de réseau gaz à l'aide d'une nacelle élévatrice pour le compte du lycée La Mache	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage (la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Hervé Thermique)	Boulevard Jean XXIII	trottoir Est, entre le n° 75 et le n° 79	A partir du mardi 10 août 2021 jusqu'au jeudi 12 août 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 75 et le n° 79	
7090	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Alsace Lorraine	sur le trottoir Ouest situé entre la rue Eugénie Brazier et la rue de Provence, au droit de la zone de chantier	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au jeudi 22 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Eugénie Brazier et la rue de Provence, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		au droit des n° 1 à 9	
7091	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Actionnaires	sur les emplacements de stationnement	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au mercredi 18 août 2021

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7092	Entreprise L G	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec un camion à grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Laurencin	sur le trottoir situé au droit du n° 2, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le lundi 19 juillet 2021, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		entre la rue de la Charité et le quai Docteur Gailleton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de déserte située au droit du n° 2	
7093	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Jean Baldassini	trottoir Nord, entre le n° 25 et la rue de Gerland	A partir du mercredi 21 juillet 2021, 7h, jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 25 et la rue de Gerland	
7094	Etablissement Escalles solidaires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 9 m, au droit du n° 78	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
7095	Etablissement Fuchsia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	sur 4,50 m, au droit du n° 20	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
7096	Etablissement Tomo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 6,70 m, au droit du n° 7	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
7097	Entreprise Hervé Martin-eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pavillon	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au mercredi 28 juillet 2021
7098	Entreprise Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de nettoyage de tags	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue des Capucins	sur la zone de déserte située au droit du n° 10	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur la zone de déserte située au droit du n° 26	
					sur la zone de déserte située au droit du n° 10	
					sur la zone de déserte située au droit du n° 26	
7099	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 15 m, au droit du n° 58	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au samedi 24 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7100	Entreprise Goncalves	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur chaussée	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	Rue Longue	entre la rue Lanterne et le quai de la Pêcherie	Les lundi 19 juillet 2021 et mardi 20 juillet 2021, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 2	

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7101	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard de la Croix Rousse	au droit du n° 146, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le lundi 19 juillet 2021, de 7h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit du n° 146	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 146, trottoir compris	
7102	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise au droit de l'emprise de chantier	Quai Paul Sédallian	trottoir Ouest, entre la rue Claudy et la rue Antonin Laborde	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au mardi 20 juillet 2021, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de l'avancée et des besoins du chantier		entre la rue Claudy et la rue Antonin Laborde	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7103	Entreprise Eiffage Energie Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Pommières	de part et d'autre de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au lundi 26 juillet 2021
				Rue du Manteau Jaune		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Pommières	par tronçons successifs	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Manteau Jaune		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Pommières	lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
				Rue du Manteau Jaune		
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Pommières	des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs				
	Rue du Manteau Jaune					

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7104	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Benoist Mary	entre le n° 71 et l'avenue Barthélémy Buyer	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
					entre le n° 71 et la rue des Pépinières, en dehors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 71 et la rue des Pépinières, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 71 et la rue des Pépinières	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
7105	Entreprise Otis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Tourette	sur 20 m, en face du n° 4	Le lundi 19 juillet 2021, de 10h à 16h
7106	Entreprise Mdc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Ferry	sur 7 m, au droit du n° 1	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au jeudi 12 août 2021
7107	Entreprise Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 5 m, au droit des n° 11 - 12	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au mercredi 28 juillet 2021
7108	Entreprise Lyon monte meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Justin Godart	au droit du n° 17, lors de la phase de présence de la benne du demandeur	Le lundi 19 juillet 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, en face du n° 17	
7109	Entreprise Rps Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de travaux sur réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Rachais	entre la rue du Béguin et la rue Domer	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 20 août 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la continuité de l'itinéraire 2 roues non motorisés sera maintenue à double sens en permanence au droit de la fouille			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
des deux côtés de la chaussée, entre le n° 84 et la rue Domer						
au débouché sur la rue du Béguin						
7110	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue du Point du Jour	sur le côté Nord du parking situé entre le n° 55 bis et l'allée Emmanuel Gounot	A partir du mardi 20 juillet 2021 jusqu'au vendredi 20 août 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7111	Association Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée du Chemin Neuf	sur 15 m, en face du n° 16	Le mardi 20 juillet 2021, de 7h à 13h
7112	Entreprise Nuits de Fourvière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Cleberg	au droit du n° 5, lors des phases de présence de la benne du demandeur	A partir du mardi 20 juillet 2021, 7h, jusqu'au jeudi 22 juillet 2021, 17h
			la mise en place d'une benne sera autorisée		sur la zone de desserte située au droit du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7113	Entreprise Ncf démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	sur 6 m, en face du n° 18, hors zone de livraison	A partir du mardi 20 juillet 2021 jusqu'au lundi 2 août 2021
7114	Entreprise Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Aque-duc	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier au n° 4, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le mardi 20 juillet 2021, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 4, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		au droit du n° 4, le demandeur devra permettre l'accès des usagers à l'arrêt de bus du Sytral	
7115	Ville de Lyon Direction logistique, garage et festivités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neyret	côté pair, sur 20m à l'Ouest du n° 10	Le mardi 27 juillet 2021, de 8h à 19h
7116	Métropole de Lyon Direction de la voirie - service tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchecoslovaques	A partir du lundi 19 juillet 2021, 21h, jusqu'au mercredi 21 juillet 2021, 6h
				Boulevard des Tchecoslovaques	trémie d'accès au tunnel depuis la grande rue de la Guillotière (sens Sud/Nord) entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle (sous la trémie Gambetta)	
7117	Monsieur Da Silva José	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 56	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7118	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Jasmins	entre la rue Pierre Delore et la rue de Montagny	A partir du lundi 19 juillet 2021, 7h, jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, 18h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Garon Duret		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Jasmins	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Delore et la rue de Montagny	
				Rue Garon Duret	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Henri Barbusse et la rue des Jasmins	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue des Jasmins	au débouché sur la rue de Montagny	
7119	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai du Commerce	sur le carrefour avec la rue Rhin Danube	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au mardi 20 juillet 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7120	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Quai Raoul Carrie		A partir du mardi 20 juillet 2021 jusqu'au jeudi 22 juillet 2021, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			A partir du mardi 20 juillet 2021 jusqu'au jeudi 22 juillet 2021, de 7h à 9h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7121	Entreprise Créqui-peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	sur 10 m, au droit du n° 89, lors des phases de présence de la benne du demandeur	A partir du mardi 20 juillet 2021, 7h, jusqu'au mercredi 21 juillet 2021, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, au droit du n° 89	
7122	Entreprises Terideal, Serpollet, Carrion Tp, Electriox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Joseph Chapelle	entre la rue Wakatsuki et la rue Bocage	A partir du mardi 20 juillet 2021 jusqu'au mercredi 11 août 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Wakatsuki et la rue du Bocage	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Wakatsuki	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Emile Combes et la rue Chapelle	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Joseph Chapelle	au débouché sur la rue Wakatsuki	

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7123	Ville de Lyon Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Pou-drière	trottoir pair entre le n° 7 et la montée des Esses, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	Les mardi 20 juillet 2021 et mercredi 21 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		trottoir pair, entre le n° 7 et la montée des Esses	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et la montée des Esses	
7124	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue de la Sparterie	trottoir Est, au droit du n° 3	Les mercredi 21 juillet 2021 et vendredi 23 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Antonin Laborde et la rue du Four à Chaux	
7125	Association Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Diderot	sur 15 m, au droit du n° 4	Le mercredi 21 juillet 2021, de 7h à 18h
7126	Entreprise Norba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Cuvier	de part et d'autre du n° 91 entre la rue Boileau et la rue Garibaldi, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le mercredi 21 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Boileau et la rue Garibaldi, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 91	
7127	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Boileau	côté pair Ouest, entre la rue Montgolfier et la rue Duquesne	Le jeudi 22 juillet 2021, de 9h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Montgolfier et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		bande cyclable Ouest, sens Nord/Sud entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		partie comprise entre la rue Montgolfier et la rue Duquesne	Le jeudi 22 juillet 2021
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Montgolfier et la rue Duquesne	
					au débouché sur la rue Montgolfier	
7128	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	Rue Tête d'Or	entre la rue Robert et la rue Louis Blanc, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du jeudi 22 juillet 2021, 7h, jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Robert et la rue Louis Blanc	

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7129	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de nettoyage de ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plâtre	sur 10 m, sur la zone de desserte située en face du n° 8	Le vendredi 23 juillet 2021, de 12h à 19h
7130	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de nettoyage de ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur la zone de desserte située au droit du n° 95	Le vendredi 23 juillet 2021, de 15h à 19h
7131	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Pierre de Vaise	entre la rue du Chapeau Rouge et la rue Saint Didier	A partir du lundi 26 juillet 2021, 7h, jusqu'au mardi 27 juillet 2021, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Chapeau Rouge et la rue des Nouvelles Maisons	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au mardi 27 juillet 2021
			le tourne à droite sera interdit	Rue Saint Didier	au débouché sur la rue Saint Pierre de Vaise	A partir du lundi 26 juillet 2021, 7h, jusqu'au mardi 27 juillet 2021, 17h30
			le tourne à gauche sera interdit			
7132	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Sparterie	trottoir Est, au droit du n° 3 entre la rue Antonin Laborde et la rue du Four à Chaux	Les lundi 26 juillet 2021 et mercredi 28 juillet 2021, de 7h à 17h
7133	Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cardinal Gerlier	des deux côtés de la chaussée, entre la place du 158ème Régiment d'Infanterie et la rue Henri Le Chatelier	Le lundi 19 juillet 2021, de 8h à 14h
7134	Entreprise Rps	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Grignard	entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	A partir du mercredi 28 juillet 2021 jusqu'au vendredi 27 août 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue de Marseille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue Pasteur	

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7135	Entreprise Rps	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable à contre sens	Rue de Marseille	sens Sud/Nord, entre l'avenue Berthelot et la rue Jaboulay	A partir du mercredi 28 juillet 2021 jusqu'au vendredi 27 août 2021
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Grignard	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, de part et d'autre de la rue Professeur Grignard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Grignard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7136	Monsieur Hervé Martineau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pavillon	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au mercredi 28 juillet 2021
7137	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de station Izivia	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit du chantier	Avenue Paul Santy	trottoir Est, au droit du n° 7	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation sur le site propre bus sera interrompue		site propre bus, sens Sud/Nord au droit du n° 7	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 50 m au droit du n° 7	
7138	Entreprise l'établissement Escales solidaires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	sur 8,60 m, au droit du n° 25	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
7139	Entreprise L'établissement Okawali	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	sur 5 m, au droit du n° 7	A partir du samedi 17 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
7140	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Georges	de part et d'autre de la zone de chantier située entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	A partir du samedi 17 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation		entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7141	Entreprise la Société de Production Duno Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	la circulation des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue Garibaldi	devant les escaliers du parking des Halles au droit du n° 156	Le vendredi 30 juillet 2021, de 19h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Dunoir et la rue Moncey	A partir du mardi 27 juillet 2021, 8h, jusqu'au samedi 31 juillet 2021, 6h
				Rue Dunoir	côté Nord, sur la partie comprise entre la rue André Philip et le n° 57	A partir du mercredi 28 juillet 2021, 8h, jusqu'au samedi 31 juillet 2021, 6h
				Rue Garibaldi	devant les escaliers du parking des Halles au droit du n° 156	Le vendredi 30 juillet 2021, de 19h à 23h
7142	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF en urgence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Louis Blanc	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 73	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 73	
7143	Entreprise Bajat construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Viabert	sur le trottoir situé au droit du n° 50	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au lundi 26 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Notre Dame	sur le trottoir situé au droit du n° 2	
				Rue de la Viabert	au droit du n° 50	
				Rue Notre Dame	au droit du n° 2	
7144	Entreprise Essence ciel Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Turbil	sur 40 m au droit du n° 45	Le lundi 19 juillet 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Paul Bert et l'avenue Felix Faure	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 36 et le n° 41	Le lundi 19 juillet 2021, de 6h à 16h
			les véhicules auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Paul Bert	Le lundi 19 juillet 2021, de 9h à 16h
7145	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire pour le compte de Keolis	la circulation des piétons sera gérée et balisée lors des opérations de grutage	Rue Marcel Mérieux	trottoir Sud, au droit du Square Galtier	A partir du lundi 19 juillet 2021, 22h, jusqu'au mardi 20 juillet 2021, 6h
			la circulation des piétons sera gérée et balisée lors des opérations de grutage	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, au droit du n° 172	A partir du lundi 19 juillet 2021, 22h, jusqu'au mardi 20 juillet 2021, 6h
					trottoir Est, sur 50 m au Nord de l'avenue Debourg	
				la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	sens Sud/Nord, sur 50 m au Nord de l'avenue Debourg	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté Sud, entre l'établissement le Ninkasi et l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 19 juillet 2021, 18h, jusqu'au mardi 20 juillet 2021, 6h			
7146	Entreprise la Crèche Mont-brillant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Mont-brillant	côté impair, sur 20m à droite du n° 1	A partir du mercredi 28 juillet 2021 jusqu'au samedi 31 juillet 2021, de 7h à 19h

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7147	Entreprise Bep maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Anges	sur 6 m au Sud de la rue de Trion, hors zone de livraison	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au lundi 2 août 2021
7148	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre de la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Boulevard de l'Artillerie	sur 40 m au Nord de la rue Challemel Lacour	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 40 m au Nord de la rue Challemel Lacour	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Nord de la rue Challemel Lacour	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
7149	Entreprise Champagne façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clément Marot	côté pair, sur 14 m au droit du n° 40	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au mercredi 18 août 2021
7150	Entreprise Rps	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Domer	côté impair, sur 30 m en face du n° 32	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 20 août 2021
7151	Entreprise Eiffage énergie infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de maintenance de l'éclairage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Benoist Mary	entre la rue des Fossés de Trion et la rue de la Favorite, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mardi 20 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Fossés de Trion	entre la rue du Manteau Jaune et la rue Benoist Mary, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Benoist Mary	entre la rue des Fossés de Trion et la rue de la Favorite	
7152	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Chemin de Choulans	sur 20 m, au droit du n° 195	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
7153	Association la pause brindille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation	des animations seront autorisées	Esplanade de la Grande Côte		Le mercredi 21 juillet 2021, de 15h30 à 19h30
			des installations seront autorisées			Le mercredi 21 juillet 2021, de 15h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	sur 5 mètres au droit du n° 45	Le mercredi 21 juillet 2021, de 14h à 20h
7154	Association le Rockepamort et Kraspek Myzik	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la Musique dans le Parc de la Cerisaie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	sur 10 mètres, au droit du n° 25	A partir du samedi 24 juillet 2021, 7h, jusqu'au dimanche 25 juillet 2021, 1h
7155	Entreprise Ldr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 5 m, au droit du n° 25	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au jeudi 19 août 2021

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7156	Entreprise 2Tcz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Vernay	sur 6 m, au droit du n° 4	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
7157	Entreprise Parc & sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec un camion à grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Montée du Chemin Neuf	sur 10 m au droit du n° 6	Le mardi 20 juillet 2021, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement du camion-grue du demandeur seront autorisés		sur la voie réservée aux cycles et le trottoir situés au droit du n° 6	
7158	Entreprise la Société Insta-drone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vue à l'aide d'un drone	la circulation des piétons, des cycles et des engins de déplacement personnel pourra être interrompue dans un périmètre de sécurité balisé par le demandeur	Place des Terreaux	partie piétonne	Le lundi 19 juillet 2021, de 8h à 13h
7159	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 100 T	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Thiers	sur le trottoir situé au droit du n° 192, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	A partir du mardi 20 juillet 2021, 21h, jusqu'au mercredi 21 juillet 2021, 6h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		dans les deux sens de circulation entre la rue de la Viabert et le cours Lafayette, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain	entre la rue Bellecombe et l'avenue Thiers, lors de la phase de fermeture à la circulation de l'avenue Thiers	
7160	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	la circulation des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite sens Nord/Sud	Rue Molière	entre la rue Fénélon et le cours Lafayette, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mercredi 21 juillet 2021, 7h, jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, 17h
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir situé au droit du n° 58, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 58	
7161	Centre social Bonnefoi et du Conseil citoyen Moncey Voltaire Guillotière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un repas partagé de quartier	des animations seront autorisées	Rue Pierre Corneille	au droit de la partie comprise entre le n° 160 et le n° 164	Le samedi 17 juillet 2021, de 18h30 à 23h
			des installations seront autorisées			A partir du samedi 17 juillet 2021, 17h, jusqu'au dimanche 18 juillet 2021, 0h
7162	Entreprise Eiffage énergie télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Baptiste Say	au droit du n° 1	A partir du mercredi 21 juillet 2021 jusqu'au mercredi 28 juillet 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 1 (hors transports de fonds)	

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7163	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sergent Michel Berthet	entre la place Valmy et le n° 4	A partir du mercredi 21 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du mercredi 21 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, entre la place Valmy et le n° 4
7164	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	Rue des Girondins	trottoir Sud, entre l'avenue Leclerc et le n° 4	Le mercredi 21 juillet 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre l'avenue Leclerc et le n° 6	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre l'avenue Leclerc et le n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7165	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Bourgogne	sens Ouest/Est, entre le boulevard périphérique Nord et la rue Saint Simon	A partir du mercredi 21 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7166	Entreprise Ocellia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Claire	côté pair, sur 15 m au Sud du n° 20	Le jeudi 22 juillet 2021
7167	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs dans le cadre de la construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera gérée et maintenue en permanence par du personnel de l'entreprise au droit des travaux	Rue de Bourgogne	trottoir Sud, sur 20 m de part et d'autre du n° 11	A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 20 m de part et d'autre du n° 11	A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m de part et d'autre du n° 11	A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7168	Entreprise Sereha	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement pour le compte de la Métropole	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Tchécoslovaques	sens Nord/Sud, sur le contre-sens bus entre la rue Claude Veyron et la rue de l'Épargne	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au mercredi 28 juillet 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le tourne à gauche sera interdit			
7169	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Berchet	entre l'impasse Berchet la rue Antoine Lumière	A partir du jeudi 29 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Antoine Lumière	entre la rue Saint Mathieu et la rue Marius Berliet	A partir du jeudi 29 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable à contre-sens		sens Sud/Nord, entre la rue Marius Berliet et la rue Saint Mathieu	
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus		sens Nord/Sud, entre la rue Saint Mathieu et la rue Marius Berliet	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Feuillat et la rue Antoine Lumière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Saint Mathieu et l'impasse Bazat	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Romain	au débouché sur la rue Antoine Lumière	A partir du jeudi 29 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Antoine Lumière	entre la rue Saint Mathieu et la rue Marius Berliet	A partir du jeudi 29 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Berchet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Mathieu et la rue Marius Berliet	
				Rue Saint Romain	des deux côtés de la chaussée, entre l'impasse Berchet et la rue Antoine Lumière	
7170	Entreprise Constructel énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements gaz pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Toulon	entre la route de Vienne et la rue Paul Duvivier	Les mardi 20 juillet 2021 et mardi 27 juillet 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue Paul Duvivier	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7171	Entreprise E. Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Quai Arloing	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 34	Le jeudi 22 juillet 2021, de 7h45 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit du n° 34	
7172	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Simon	entre le n° 10 Bis et la rue de Bourgogne	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue de Bourgogne et l'impassée Paquet Merel	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 10 bis et la rue de Bourgogne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 10 Bis et la rue de Bourgogne	
7173	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remise à niveau d'un tampon d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Saint Pierre de Vaise	trottoir Sud, sur 20 m de part et d'autre du n° 1	A partir du mercredi 28 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, sur 20 m de part et d'autre du n° 1	A partir du mercredi 28 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7174	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du bras de levage	Rue de l'Effort	trottoir Est et trottoir Ouest, entre l'avenue Debourg et le n° 27	Le jeudi 29 juillet 2021, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 27 et l'avenue Debourg	Le jeudi 29 juillet 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 27 et l'avenue Debourg	
7175	Entreprise Immopartner	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de pare-pigeons à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Marly	trottoir Est, entre le n° 36 et la rue Abraham Bloch	Le lundi 2 août 2021, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Abraham Bloch	trottoir Nord, sur 30 m entre le n° 5 et le n° 9	
				Rue Marly	côté impair, sur 30 m entre le n° 36 et la rue Abraham Bloch	
				Rue Abraham Bloch	côté impair, sur 30 m entre le n° 5 et le n° 9	

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7176	Entreprise Mtp énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Saint Simon	trottoir Est, face n° 32	A partir du jeudi 12 août 2021 jusqu'au vendredi 20 août 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		au droit du n° 32	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7177	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la SERL dans le cadre de la ZAC des Girondins	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Girondins	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Simone de Beauvoir	A partir du lundi 30 août 2021 jusqu'au vendredi 26 novembre 2021
7178	Entreprise Smba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier dans le cadre de la ZAC Patay	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Dumont	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit du n° 32	A partir du lundi 6 septembre 2021 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
7179	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pierre Marion		Les mardi 20 juillet 2021 et mercredi 21 juillet 2021, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
7180	Entreprise Asf toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint Paul	sur 5 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 21 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
7181	Entreprise Ta terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de télécom Orange	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vauban	sur le trottoir situé au droit du n° 127, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mercredi 21 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		dans les deux sens de circulation au droit du n° 127, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 127	
7182	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Alsace Lorraine	sur 15 m, au droit du n° 19	A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7183	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue automotrice de 50 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue François Vernay	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le jeudi 22 juillet 2021, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation		entre la rue Louis Carrand et le quai de Bondy, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 3	

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7184	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement pour des véhicules de chantier sera autorisé	Quai Paul Sedalian	trottoir Ouest, sur 15 m de part et d'autre du n° 4	A partir du mardi 20 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
7185	Entreprise Pb construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des cycles et des engins de déplacement personnel s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée du Chemin Neuf	au droit de la propriété située au n° 4	A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au mardi 27 juillet 2021
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir au droit de la propriété située au n° 4	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur le trottoir et la demi-voie de circulation réservée au vélo, au droit de la propriété située au n° 4	
7187	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue automotrice de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Dupont	sur le trottoir situé au droit du n° 16, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le vendredi 23 juillet 2021, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 16, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 16	
7188	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des piétons sera interdite	Grande Rue des Feuillants	sur le trottoir situé au droit des n° 1 à 5, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le vendredi 23 juillet 2021, de 7h à 17h
			l'activité de curage sera interrompue lors de la pause méridienne		au droit des n° 1 à 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7189	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chazay	au droit du n° 9	A partir du vendredi 23 juillet 2021 jusqu'au samedi 31 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de la propriété située au n° 9	
7190	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Lanterne	sur la zone de desserte située au droit du n° 8	Le vendredi 23 juillet 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 8	
7191	Entreprise Eiffage énergie télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de télécoms Orange	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Niepce	entre la rue d'Ypres et l'escalier	A partir du mercredi 21 juillet 2021 jusqu'au mercredi 4 août 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue d'Ypres et l'escalier	
7192	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages géotechnique pour le compte de la ville de Lyon et le stationnement de véhicules de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Frère	côté impair, entre les n° 207 et n° 209	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			le stationnement pour des véhicules de chantier de l'entreprise sera autorisé			

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7193	Entreprise Rps	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable à contre-sens	Rue de Marseille	sens Sud/Nord, entre l'avenue Berthelot et la rue Jaboulay	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au vendredi 27 août 2021
			la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Grignard	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, de part et d'autre de la rue Professeur Grignard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Grignard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7194	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre de la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Boulevard de l'Artillerie	sur 40 m au Nord de la rue Challemel Lacour	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au samedi 31 juillet 2021, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Nord de la rue Challemel Lacour	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au samedi 31 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7195	Entreprise Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de Tags sur façade pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté pair, sur 20 m au droit du n° 50	A partir du jeudi 29 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
7196	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marcel Mérieux	trottoir Est, sur 100 m au Sud du n° 253	Le lundi 9 août 2021
			la circulation des véhicules 2 roues sera maintenue à contre sens, sur la partie Ouest de la chaussée		sens Nord/Sud, sur 100 m au Sud de la rue du Vercors	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 100 m au Sud du n° 253	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 100 m au Sud du n° 253	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7197	Entreprise Sjtj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier dans le cadre de la démolition d'un bâtiment	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Nestor	côté impair, entre le n° 33 et la rue Antoine Lumière	A partir du vendredi 30 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
7198	Entreprise Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de Tags sur façade pour le compte de la ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair, sur 20 m au droit du n° 55	A partir du mardi 3 août 2021 jusqu'au mercredi 4 août 2021

N° arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7199	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	sur 10 m, au droit du n° 21-22	A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au jeudi 19 août 2021
7200	Entreprise Dulac Bati	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Garcin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 28	A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au jeudi 19 août 2021
7201	Entreprise Adv coffres forts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté impair, sur 5 m au droit du n° 117	Le jeudi 22 juillet 2021
7202	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté impair, sur 5 m au droit du n° 5/7	A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au lundi 2 août 2021
7203	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Viala	entre la rue Trarieux et l'avenue Lacassagne	Les jeudi 22 juillet 2021 et vendredi 23 juillet 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7204	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tony Tollet	entre la rue du Plat et la rue Sala	A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au dimanche 1 août 2021, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7205	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de jardinières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Arménie	côté pair, entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au mercredi 28 juillet 2021
7206	Entreprise Hôtel du Dauphiné	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duhamel	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	Les vendredi 23 juillet 2021 et lundi 26 juillet 2021
7207	Monsieur Thomas Belmonte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Docteur Gailleton	sur 10 m, au droit du n° 32	A partir du vendredi 23 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
7208	Entreprise L'établissement Haiku restaurant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Felix Faure	côté pair, sur 5 m au droit du n° 138	A partir du vendredi 23 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
7209	Entreprise Couleurs avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Sainte Catherine	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin	Le mercredi 21 juillet 2021, de 8h à 17h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur la chaussée entre le n° 20 et la rue Romarin	

Registre de l'année 2021

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Lacides	Frantz	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	remplacement
Chignard	Pierre Jean	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Damon	Grégoire	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Descotes	Fanny	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Dezon	Maxime	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Gaborit	Mathilde	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Groulet	Léa	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Hervé	Sandrine	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Marcotte	Hélène	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Melines	Emmanuelle	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Miotke	Sandrine	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Pardon	Maëlis	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Petit-Galland	Léna	Animateur	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Urbaneja	Eva	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Viollet	Marie Juliette	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Kerackian	Vahan	Rédacteur	Contractuel	04/07/2021	Direction générale de l'immobilier	remplacement
De Moor	Marina	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2021	Enfance	remplacement
Barthélémy	Sylviane	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2021	Sports	remplacement
Belkadi	Saber	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2021	Sports	remplacement
Mendes	M Hamed	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2021	Direction logistique garage et festivités	remplacement
Finiguerni	Stéphane Francis	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2021	Sports	remplacement
Amar	Véronique	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Barnezet	Claire Solène	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Berlioz	Cédric Olivier	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Buckland	Lucas	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Caelles	Alexandre	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Charvolin	Alicia	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Eychenne	Anouck	Animateur	Contractuel	01/07/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Savane	Mouctar	Adjoint administratif	Contractuel	19/07/2021	Education	remplacement
Janacek	Aleksia	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2021	Enfance	avenant au contrat
Michon	Emilie	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Enfance	avenant au contrat
Mondonga Bwela	Lajoie	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2021	Enfance	avenant au contrat
Beschemin	Cathy	Adjoint technique	Contractuel	05/05/2021	Enfance	avenant au contrat
Konan	Okou Leontine	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2021	Enfance	avenant au contrat
Pecantet	Morgane	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Enfance	avenant au contrat
Lepori	Sabrina	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2021	Enfance	avenant au contrat

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Kechiouche	Lilas	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Enfance	avenant au contrat
Fournel	Raphaël	Assistant de conservation	Contractuel	08/04/2021	Bibliothèque municipale	avenant au contrat
Fournier	Sandrine	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Enfance	avenant au contrat
Belkadi	Saber	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2021	Sports	avenant au contrat
Belkadi	Saber	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Sports	avenant au contrat
Finiguerni	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2021	Sports	avenant au contrat
Finiguerni	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Sports	avenant au contrat
Mihi	Walid	Adjoint technique	Contractuel	04/05/2021	Sports	avenant au contrat
Bros	Gérald	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2021	Sports	avenant au contrat
Bros	Gérald	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Sports	avenant au contrat
Petruzzelli	Katia	Adjoint administratif principal 2ème classe	Titulaire	01/07/2021	Enfance	détachement / changement de filière
Beard	Olivier	Agent de maitrise	Stagiaire	01/07/2021	Direction des espaces verts	détachement / stage
Delcroix	Noëlle	Attaché	Titulaire	01/06/2021	Direction des affaires culturelles	détachement / stage
Venet	Valentin	Adjoint technique	Stagiaire	01/07/2021	Direction des espaces verts	nomination stagiaire catégorie C
Drault	Maëlys	Adjoint administratif	Stagiaire	01/07/2021	Sports	nomination stagiaire catégorie C
Seignovert	Cloé	Agent de maitrise	Stagiaire	01/07/2021	Direction des espaces verts	nomination stagiaire catégorie C
Forest	Flavie	Adjoint administratif	Stagiaire	01/07/2021	Sports	nomination stagiaire catégorie C
Majeri	Nadine	Adjoint technique	Stagiaire	01/08/2020	Direction logistique garage et festivités	arrêté rectificatif

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Déclarations préalables déposées pendant la période du 05/07/2021 au 09/07/2021

DP 069 385 21 01553 déposée le 05/07/2021 Projet : Construction d'une piscine Terrain : 8 Rue des Basses Verchères Lyon 5ème Superficie du terrain : 248 m² Demandeur : Madame Duperray Christel 8 Rue des Basses Verchères 69005 Lyon

DP 069 388 21 01554 déposée le 05/07/2021 Projet : Construction d'une véranda Terrain : 10 Rue Catherine Favre Lyon 8ème Superficie du terrain : 140 m² Demandeur : Madame Malacher Louisa 10 Rue Catherine Favre 69008 Lyon

DP 069 388 21 01555 déposée le 05/07/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 10 Rue Catherine Favre Lyon 8ème Superficie du terrain : 140 m² Demandeur : Madame Malacher Louisa 10 Rue Catherine Favre 69008 Lyon

DP 069 388 21 01556 déposée le 05/07/2021 Projet : Changement de menuiseries Terrain : 10 Rue Catherine Favre Lyon 8ème Superficie du terrain : 140 m² Demandeur : Madame Malacher Louisa 10 Rue Catherine Favre 69008 Lyon

DP 069 389 21 01557 déposée le 05/07/2021 Projet : Modification de toiture Terrain : 23 Rue Hector Berlioz Lyon 9ème Superficie du terrain : 4313 m² Demandeur : Monsieur Simons Damien 23 Rue Hector Berlioz 69009 Lyon

DP 069 382 21 01558 déposée le 05/07/2021 Projet : Remise en peinture de devanture Terrain : 2 Rue Childebert Lyon 2ème Superficie du terrain : 250 m² Demandeur : Calzedonia France SAS 51 Rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris Mandataire : Monsieur Guidetti Andrea

DP 069 385 21 01559 déposée le 05/07/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 108 Rue Saint Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 872 m² Demandeur : Societe Nutshell SAS 63 Rue des Chaumes 69270 Cailloux-sur-Fontaines Mandataire : Monsieur Marti Sébastien

DP 069 382 21 01560 déposée le 05/07/2021 Projet : Changement de menuiseries Terrain : 10 Rue de la Bourse Lyon 2ème Superficie du terrain : 357 m² Demandeur : SCI Jurisparc 31 Cours de Verdun 01100 Oyonnax Mandataire : Monsieur Mercieca Henri

DP 069 389 21 01561 déposée le 05/07/2021 Projet : Réfection de toiture Terrain : 37 - 38 Quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 545 m² Demandeur : ASF Toitures Avenue de la Gare 69380 Marcilly-D'azergues Mandataire : Monsieur Pagnon Armel

DP 069 385 21 01562 déposée le 05/07/2021 Projet : Réfection de toiture Terrain : 37 Rue Grange Bruyère Lyon 5ème Superficie du terrain : 333 m² Demandeur : Asf Toitures Avenue de la Gare 69380 Marcilly-D'azergues Mandataire : Monsieur Pagnon Armel

DP 069 384 21 01563 déposée le 05/07/2021 Projet : Réfection de toiture Terrain : 3 Rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 438 m² Demandeur : ASF Toitures Avenue de la Gare 69380 Marcilly-D'azergues Mandataire : Monsieur Pagnon Armel

DP 069 388 21 01564 déposée le 05/07/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 50 Avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 1075 m² Demandeur : Monsieur Deleuze Levy Claude David 45 A Route de Lyon 69960 Corbas

DP 069 389 21 01565 déposée le 05/07/2021 Projet : Modification de façade et changement de menuiseries Terrain : 3 Rue Ernest Fabrègue Lyon 9ème Superficie du terrain : 447 m² Demandeur : Madame Gilbert Sophie 3 Rue Ernest Fabrègue 69009 Lyon

DP 069 382 21 01566 déposée le 05/07/2021 Projet : Réfection de toiture Terrain : 55 Rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 809 m² Demandeur : SCI Lyon 2 C/O Credit Agricole Immobilier 26 Avenue René Cassin 69338 Lyon Cedex 02 Mandataire : Monsieur MADER Hervé

DP 069 384 21 01567 déposée le 05/07/2021 Projet : Ravalement de façade Terrain : 12 Rue Bournes Lyon 4ème Superficie du terrain : 1149 m² Demandeur : CABINET BERNE 11 Quai Clémenceau 69300 Caluire et Cuire Mandataire : Monsieur Archeny Guillaume

DP 069 384 21 01568 déposée le 05/07/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 33 Rue Denfert Rochereau Lyon 4ème Superficie du terrain : 3114 m² Demandeur : SCI MCC Croix Rousse 33 Rue Denfert-Rochereau 69004 Lyon Mandataire : Madame Charret Marine

DP 069 389 21 01569 déposée le 05/07/2021 Projet : Réfection d'une souche de cheminée Terrain : 34 Quai Jaÿr Lyon 9ème Superficie du terrain : 258 m² Demandeur : Societe Maillet 29 Rue Saint Jean de Dieu 69007 Lyon Mandataire : Monsieur Da Costa Filipe

DP 069 383 21 01570 déposée le 05/07/2021 Projet : Ravalement de façades Terrain : 168 - 170 Avenue Felix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 1064 m² Demandeur : Cabinet D.P.S 574 Chemin de Wett Fays 69300 Caluire-et-Cuire Mandataire : Monsieur Fassolette Laurent

DP 069 384 21 01571 déposée le 05/07/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 62 Grande Rue de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 201 m² Demandeur : Kebab de L'angle 62 Grande Rue de la Croix Rousse 69004 Lyon Mandataire : Monsieur Sagiroglu Thierry

DP 069 384 21 01572 déposée le 05/07/2021 Projet : Abattage d'arbres Terrain : 8 Rue Louis Thévenet Lyon 4ème Superficie du terrain : 8022 m² Demandeur : Metropole de Lyon 20 Rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 Mandataire : Monsieur Le Président

DP 069 382 21 01573 déposée le 06/07/2021 Projet : Changement de destination d'un local commercial en 2 logements
Surface créée : 91 m² Terrain : 4 Rue des Marronniers Lyon 2ème Superficie du terrain : 342 m² Demandeur : Mega SCI 8 Rue Professeur Kleinclausz 69008 Lyon Mandataire : Monsieur Mejjai Gara

DP 069 383 21 01574 déposée le 06/07/2021 Projet : Changement de menuiseries Terrain : 33 Rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème Superficie du terrain : 2285 m² Demandeur : SDC 33/35 P. BONNAUD - Nexity Lamy 100 Rue Garibaldi 69006 Lyon Mandataire : Madame Jaillet Christine

DP 069 386 21 01575 déposée le 06/07/2021 Projet : Modification de façade et création d'un escalier de secours Terrain : 109 Rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 203 m² Demandeur : Monsieur El Baze Gabriel 109 Rue Tronchet 69006 Lyon

DP 069 383 21 01576 déposée le 06/07/2021 Projet : Installation d'un climatiseur Terrain : 3 - 5 Rue Jean Larrivé Lyon 3ème Superficie du terrain : 1449 m² Demandeur : Samarkand 39 Cours de la Liberté 69003 Lyon Mandataire : Monsieur Balas Maxence

DP 069 388 21 01577 déposée le 06/07/2021 Projet : Changement de destination de bureaux en logement
Surface créée : 108 m² Terrain : 107 Avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 1280 m² Demandeur : Regie Pedrini 50 Boulevard des Belges 69006 Lyon Mandataire : Monsieur Bonnet Georges

DP 069 383 21 01578 déposée le 06/07/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 68 Avenue Felix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 253 m² Demandeur : Mathieu Faure Immo 13 Rue Émile Combes 69008 Lyon Mandataire : Monsieur Faure Mathieu

- DP 069 388 21 01579 déposée le 06/07/2021 Projet : Ravalement de façade Terrain : 74 Avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 295 m² Demandeur : Boucherie Vessiere 1 Chemin Henri Moissan 69310 Pierre-Benite Mandataire : Monsieur Biajoux Thierry
- DP 069 381 21 01580 déposée le 06/07/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 27 rue de la Martinière Lyon 1er Superficie du terrain : 493 m² Demandeur : LMR 27 rue de la Martinière 69001 Lyon Mandataire : Monsieur Roberi Claude
- DP 069 387 21 01581 déposée le 07/07/2021 Projet : Changement de menuiseries Terrain : 34 - 36 Rue Lieutenant Colonel Girard Lyon 7ème Superficie du terrain : 3338 m² Demandeur : Cabinet D.P.S. 574 Chemin de Wette FAYS 69300 Caluire-et Cuire Mandataire : Monsieur Fassollette Laurent
- DP 069 386 21 01582 déposée le 07/07/2021 Projet : Ravalement de façades Terrain : 23 Rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 203 m² Demandeur : SDC DU 23 rue Pierre Corneille Lyon 6 - Regie Citya Gallichet Lemaitre 56 Cours Gambetta 69007 Lyon Mandataire : Monsieur Bouchet Alexandre
- DP 069 387 21 01583 déposée le 07/07/2021 Projet : Changement de destination d'un logement en activités de services Surface créée : 56 m² Terrain : 6 Rue Bancel Lyon 7ème Superficie du terrain : 443 m² Demandeur : Vimal Marotta 215 Rue Vendôme 69003 Lyon Mandataire : Madame Marotta Juliette
- DP 069 383 21 01584 déposée le 07/07/2021 Projet : Remise en peinture de menuiseries et modification de clôture Terrain : 1 Rue Guy Lyon 3ème Superficie du terrain : 593 m² Demandeur : SCI Saguy 3 Rue Guy 69003 Lyon Mandataire : Madame Pochettino Martine
- DP 069 384 21 01585 déposée le 07/07/2021 Projet : Changement de menuiseries Terrain : 8 Rue Victor Fort Lyon 4ème Superficie du terrain : 283 m² Demandeur : Monsieur Bordas Christophe 1062 Rue Diderot 47130 Montesquieu
- DP 069 387 21 01586 déposée le 07/07/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 7 Rue Raulin Lyon 7ème Superficie du terrain : 4728 m² Demandeur : Universite Lumiere Lyon 2 86 Rue Pasteur 69365 Lyon Cedex 7 Mandataire : Madame Dompnier Nathalie
- DP 069 383 21 01587 déposée le 07/07/2021 Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile (5G) Terrain : 18 Rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 509 m² Demandeur : Bouygues Telecom 1 Boulevard Vivier Merle 69443 Lyon CEDEX 03 Mandataire : Madame Koehl Bruno
- DP 069 382 21 01588 déposée le 07/07/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 10 Rue Sainte-Hélène Lyon 2ème Superficie du terrain : 5620 m² Demandeur : A.F.L.R. 10 Rue Sainte-Hélène 69002 Lyon Mandataire : Monsieur Terreux Bernard
- DP 069 386 21 01589 déposée le 07/07/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 96 Rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 384 m² Demandeur : Monsieur Cornec Gregory 96 Rue Tronchet 69006 Lyon
- DP 069 384 21 01590 déposée le 07/07/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 15 Rue Dumenge Lyon 4ème Superficie du terrain : 417 m² Demandeur : Monsieur Marcel Ludovic 15 Rue Dumenge 69004 Lyon
- DP 069 384 21 01591 déposée le 07/07/2021 Projet : Changement de destination de bureaux en logement Terrain : 12 Grande Rue de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 471 m² Demandeur : Monsieur Christodoulou Michel 12 Grande Rue de la Croix Rousse 69004 Lyon
- DP 069 387 21 01592 déposée le 07/07/2021 Projet : Réfection de toiture Terrain : 18 - 20 Rue de Gerland et 28 Rue Lortet Lyon 7ème Superficie du terrain : 1508 m² Demandeur : Grandlyon HABITAT 2 Place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 Mandataire : Monsieur FREIXINOS Jean-Noël
- DP 069 387 21 01593 déposée le 07/07/2021 Projet : Modification de toiture Terrain : 6 Rue Saint-Jérôme Lyon 7ème Superficie du terrain : 256 m² Demandeur : Monsieur Guillot Matthias 9 Chemin de Charbonnières 69130 Ecully
- DP 069 383 21 01594 déposée le 07/07/2021 Projet : Changement de menuiseries Terrain : 77 Cours Gambetta Lyon 3ème Superficie du terrain : 241 m² Demandeur : Madame Bernoux-Canterino Dominique 77 Cours Gambetta 69003 Lyon
- DP 069 384 21 01595 déposée le 08/07/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 38 Cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 474 m² Demandeur : Madame Hurier Drissia 7 Chemin de Montpellas 69009 Lyon
- DP 069 387 21 01596 déposée le 08/07/2021 Projet : Installation d'une clôture Terrain : 147 Avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 203 m² Demandeur : Immo De France Rhone Alpes 50 Cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon Mandataire : Monsieur Coste Christian
- DP 069 386 21 01597 déposée le 08/07/2021 Projet : Réhabilitation et extension d'un logement
Surface créée : 6 m² Terrain : 110 Rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 234 m² Demandeur : Madame Ballon Cécile 110 Rue Bugeaud 69006 Lyon
- DP 069 383 21 01598 déposée le 08/07/2021 Projet : Réfection de toiture Terrain : 247 Rue Duguesclin Lyon 3ème Superficie du terrain : 269 m² Demandeur : Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne Mandataire : Monsieur Marion Mickael
- DP 069 383 21 01599 déposée le 08/07/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 230 Rue Vendôme Lyon 3ème Superficie du terrain : 1327 m² Demandeur : Auchan Hypermarche 10 Chemin Petit 69300 Caluire-et-Cuire Mandataire : Monsieur Ransquin Yanick
- DP 069 387 21 01600 déposée le 08/07/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 45 Rue Saint Jean de Dieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 3796 m² Demandeur : Tessi 14 Rue des Arts et Métiers 38000 Grenoble Mandataire : Monsieur Jolland Olivier
- DP 069 384 21 01601 déposée le 08/07/2021 Projet : Modification de façade Terrain : 10 Rue d'Ivry Lyon 4ème Superficie du terrain : 430 m² Demandeur : Locagere 46 Route de Jonage 69150 Decines Charpieu Mandataire : Monsieur Barrillot Bruno
- DP 069 387 21 01602 déposée le 08/07/2021 Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries Terrain : 68 Rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 706 m² Demandeur : CAMELIA 68 Rue de Marseille 69007 Lyon
- DP 069 384 21 01603 déposée le 09/07/2021 Projet : Réfection de devanture Terrain : 6 Rue de Cuire Lyon 4ème Superficie du terrain : 232 m² Demandeur : TOKE 1 Avenue Berthelot 69007 Lyon Mandataire : Madame Gauthier Chloé
- DP 069 381 21 01604 déposée le 09/07/2021 Projet : Construction d'un garage en sous-sol Terrain : 58 Boulevard de la Croix Rousse Lyon 1er Superficie du terrain : 456 m² Demandeur : Monsieur Maureau Stéphane 58 Boulevard de la Croix Rousse 69001 Lyon
- DP 069 383 21 01605 déposée le 09/07/2021 Projet : Installation de climatiseurs et changement de menuiseries Terrain : 44 Rue Feuillat Lyon 3ème Superficie du terrain : 2128 m² Demandeur : Mgen Centres de Sante 3 Square Max Hymans 75015 Paris Mandataire : Monsieur Vuilleumard Gilles
- DP 069 385 21 01606 déposée le 09/07/2021 Projet : Réfection d'un logement Terrain : 27 Rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 102 m² Demandeur : Plenetude 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne Mandataire : Monsieur NICOLAS Guillaume
- DP 069 381 21 01607 déposée le 09/07/2021 Projet : Ravalement de façade Terrain : 5 Rue des Capucins Lyon 1er Superficie du terrain : 156 m² Demandeur : Cabinet Berne 11 Quai Clémenceau 69300 Caluire et Cuire Mandataire : Monsieur Archeny Guillaume
- DP 069 383 21 01608 déposée le 09/07/2021 Projet : Installation d'un climatiseur Terrain : 24 Avenue du Château Lyon 3ème Superficie du terrain : 338 m² Demandeur : FAUBOURG GESTION 2 bis Rue Pauline Kegomard 69007 Lyon Mandataire : Monsieur Guerand Philippe
- DP 069 384 21 01609 déposée le 09/07/2021 Projet : Modification de toiture Terrain : 14 Chemin du Vallon Lyon 4ème Superficie du terrain : 3701 m² Demandeur : Monsieur Longequel Eric 14 Chemin du Vallon 69004 Lyon
- DP 069 384 21 01610 déposée le 09/07/2021 Projet : Changement de destination d'activités de services en logement Terrain : 16 Cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 1429 m² Demandeur : SCI Nrsa 16 Cours d'Herbouville 69004 Lyon Mandataire : Monsieur Camus Ludovic
- DP 069 386 21 01611 déposée le 09/07/2021 Projet : Installation d'un climatiseur Terrain : 16 Rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 500 m² Demandeur : Monsieur Jacob Pierre 16 Rue Vendôme 69006 Lyon
- DP 069 385 21 01612 déposée le 09/07/2021 Projet : Création de surface de plancher, ravalement et modification de façade Surface créée : 29 m² Terrain : 18 Rue Jean-Louis Vincent Lyon 5ème Superficie du terrain : 1428 m² Demandeur : Madame Perard Denise 8 Avenue Verguin 69006 Lyon
- DP 069 381 21 01613 déposée le 09/07/2021 Projet : Ravalement de façade, réfection de toiture et changement de menuiseries Terrain : 2 Rue de la Tourette Lyon 1er Superficie du terrain : 587 m² Demandeur : Monsieur Rousset Laurent 53 Grande Rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon
- DP 069 383 21 01614 déposée le 09/07/2021 Projet : Changement de menuiseries Terrain : 16 Rue Villebois Mareuil Lyon 3ème Superficie du

terrain : 290 m² Demandeur : SCI Darlo 15 Rue Villebois Mareuil 69003 Lyon Mandataire : Monsieur Maurice Stéphane

Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Permis de construire déposés pendant la période du 05/07/2021 au 09/07/2021

PC 069 381 15 00036 M01 déposé le 08/07/2021 Modificatif Projet : Construction d'un bâtiment de 7 logements et création de 7 aires de stationnement Surface créée : 360 m² Terrain : 35 rue Neyret Lyon 1er Superficie du terrain : 2898 m² Demandeur : SCI Les Beaux-Arts Monsieur Rannou Jean-Yves 10 Immeuble Woopa - Avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin Auteur : Vine Architecture 104 Rue Duguesclin 69006 Lyon

PC 069 389 17 00288 M01 déposé le 08/07/2021 Modificatif Projet : Construction de 3 bâtiments de 58 logements et création de 19 aires de stationnement Surface créée : 4337 m² Terrain : boulevard de la Duchère Lyon 9ème Superficie du terrain : 12577 m² Demandeur : SACVL 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 Mandataire : Monsieur Bergereau Thierry Auteur : Monsieur Dubus Philippe 1 ter Rue Ledru Rollin 92240 Malakoff

PC 069 389 17 00289 M01 déposé le 08/07/2021 Modificatif Projet : Construction d'un bâtiment de 4 logements

Surface créée : 341 m² Terrain : boulevard de la Duchère Lyon 9ème Superficie du terrain : 344 m² Demandeur : SACVL 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 Mandataire : Monsieur Bergereau Thierry Auteur : Monsieur Dubus Philippe 1 ter Rue Ledru Rollins 92240 Malakoff

PC 069 389 17 00290 M01 déposé le 08/07/2021 Modificatif Projet : Construction d'un bâtiment de 4 logements

Surface créée : 341 m² Terrain : boulevard de la Duchère Lyon 9ème Superficie du terrain : 314 m² Demandeur : SACVL 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 Mandataire : Monsieur Bergereau Thierry Auteur : Monsieur Dubus Philippe 1 Ter Rue Ledru Rollin 92240 Malakoff

PC 069 383 18 00385 M01 déposé le 06/07/2021 Modificatif Projet : Extension d'un immeuble de service public ou d'intérêt collectif Surface créée : 1656 m² Terrain : 32-34 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème Superficie du terrain : 6097 m² Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 Mandataire : Monsieur Le Maire Auteur : AA Lyon 20 A Boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon

PC 069 383 19 00078 M01 déposé le 06/07/2021 Modificatif Projet : Création d'une cour de récréation Surface créée : 37 m² Terrain : Place des Martyrs de la Résistance Lyon 3ème Superficie du terrain : 978 m² Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 Mandataire : Monsieur Le Maire Auteur : AA Lyon 20 A boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon

PC 069 387 20 00211 M01 déposé le 07/07/2021 Modificatif Projet : Surélévation d'un bâtiment de service public d'enseignement et installation d'un ascenseur Surface créée : 344 m² Terrain : 327 Rue Garibaldi Lyon 7ème Superficie du terrain : 9020 m² Demandeur : LP Saint Joseph - Agea Garibaldi 327 Rue Garibaldi 69007 Lyon Mandataire : Monsieur Grosson Jacques Auteur : AP-HI Architecture 5 Rue de Castries 69002 Lyon

PC 069 389 21 00239 déposé le 06/07/2021 Projet : Changement de destination de locaux commerciaux en 2 logements et modification de façade Surface créée : 63 m² Terrain : 35 Quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 343 m² Demandeur : Monsieur MURUGNEUX Eric 91 Chemin de Chantegrillet 69110 Sainte-Foy-les-Lyon Auteur : Formidable Architectes 2 Rue Cuvier 69006 Lyon

PC 069 383 21 00240 déposé le 06/07/2021 Projet : Réhabilitation d'un immeuble de bureaux Surface créée : 14 m² Terrain : 39 Rue de la Cité Lyon 3ème Superficie du terrain : 701 m² Demandeur : SNC 39 Cite 6 bis Rue Joannès Carret 69009 Lyon Mandataire : Monsieur BARBOSA Nicolas Auteur : Afaa Architecture 208 Rue Garibaldi 69422 Lyon Cedex 03

PC 069 388 21 00241 déposé le 06/07/2021 Projet : Changement de destination d'un local commercial en restaurant et équipement d'intérêt collectif avec modification de façade Surface créée : 103 m² Terrain : 83 Avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 2935 m² Demandeur : SACVL 36 Quai Fulchiron 69005 Lyon Mandataire : Monsieur Bergereau Thierry Auteur : Madame Peruzzi Laurette 460 Hameau de la Savoillanne 26170 Buis Les Baronnies

PC 069 389 21 00242 déposé le 07/07/2021 Projet : Changement de destination d'un bâtiment industriel et d'activités de services en équipement d'intérêt collectif avec réhabilitation de l'immeuble Surface créée : 1087 m² Terrain : 39 Rue du Souvenir Lyon 9ème Superficie du terrain : 6296 m² Demandeur : Esdac Sasu 31 Rue du Souvenir 69009 Lyon Mandataire : Monsieur TOUATI Patrick Auteur : Monsieur Petillaud Jean-Christophe 12 Rue D'Enghien 75010 Paris

PC 069 388 21 00243 déposé le 07/07/2021 Projet : Construction d'un immeuble de 26 logements collectifs et création de 14 aires de stationnement Terrain : 107 Rue Villon - 1 Rue Jean Chevailler Lyon 8ème Superficie du terrain : 918 m² Demandeur : Marignan Rhone 107 Rue Servient 69442 Lyon Cedex 03 Mandataire : Monsieur Borie Mickael Auteur : Agrega Architectes 13 Rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 387 21 00244 déposé le 07/07/2021 Projet : Installation provisoire de bâtiments modulaires à usage d'équipement d'intérêt collectif

Surface créée : 732 m² Terrain : 23 Rue Pierre Semard Lyon 7ème Superficie du terrain : 78432 m² Demandeur : SNCF Immobilier Dit SE 116 Cours Lafayette 69003 Lyon Mandataire : Monsieur Henon Sebastien Auteur : Searl Geoffrey Setan Architecte Dplg 1 Rue du Pré des Angles 71600 Paray-le-Monial

PC 069 383 21 00245 déposé le 07/07/2021 Projet : Réhabilitation d'un parking de stationnements Surface créée : 5896 m² Terrain : 4 et 6 Rue Bonnefoi Lyon 3ème Superficie du terrain : 1260 m² Demandeur : Sincerity SCCV 30 Quai Claude Bernard 69007 Lyon Mandataire : Monsieur GARCES Jacques Auteur : Archigrup 411 Allée des Noisetiers 69773 Limonest Cedex

PC 069 382 21 00246 déposé le 08/07/2021 Projet : Changement de destination d'un logement en activité de services, modification de façade et changement de menuiseries Surface créée : 60 m² Terrain : 28 Place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 942 m² Demandeur : Cabinet MBK 11 Rue Seguin 69002 Lyon Mandataire : Madame Barbe Violaine Auteur : Archipat 19 Rue des Tuileries 69009 Lyon

PC 069 389 21 00247 déposé le 08/07/2021 Projet : Construction d'une pergola Terrain : 83 Rue Gorge de Loup Lyon 9ème Superficie du terrain : 6500 m² Demandeur : Alged 14 Montée des Forts 69300 Caluire-et-Cuire Mandataire : Monsieur Villerot Auteur : Soho-Atlas-In Fine 30 Quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02

PC 069 381 21 00248 déposé le 08/07/2021 Projet : Changement de destination de bureaux en logement, changement de menuiseries et modification de toiture Surface créée : 38 m² Terrain : 12 Rue Diderot Lyon 1er Superficie du terrain : 421 m² Demandeur : SCI L.N.D.P 12 Rue Diderot 69001 Lyon Mandataire : Monsieur DOLE Philippe Auteur : Tironi Flavien Architecture 4 Rue Claude Chappe 69370 Saint-Didier-au-Mont-D Or

Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Changements d'usage déposés pendant la période du 05/07/2021 au 09/07/2021

US 069 382 21 00179 déposé le 05/07/2021 Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 59,71 m² en cabinet de psychiatrie et de psychologie Terrain : 28 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 942 m² Demandeur : SCM Cabinet MBK 11 rue Seguin 69002 Lyon Mandataire : Madame Barbe Violaine Régie : Oralie Régie De L'opera 50 /54 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 383 21 00180 déposé le 06/07/2021 Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 19 m² en location meublée de courte durée Terrain : 125 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 463 m² Demandeur : Monsieur Meo Jean-Claude 92 rue Greuze 69100 Villeurbanne Régie : Régie Chomette 5 cours Richard Vitton 69100 Villeurbanne

US 069 381 21 00181 déposé le 06/07/2021 Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 44,04 m² en location meublée de courte durée Terrain : 12 rue de l'Annonciade Lyon 1er Superficie du terrain : 221 m² Demandeur : Monsieur Meyer Gérard 4 A rue Guynemer 74940 Annecy le Vieux Régie : Immo de France Rhone Alpes 50 cours Franklin Roosevelt 69412 Lyon Cedex 06

US 069 383 21 00183 déposé le 08/07/2021 Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 56 m² en location meublée de courte durée

Terrain : 2 rue Marius Audin Lyon 3ème Superficie du terrain : 178 m² Demandeur : Madame Hager Corinne 27 T avenue Albert Gleizes 13210 ST Remy DE Provence Régie : Monsieur Fourcaud Tracme Nicolas 2 rue Marius Audin 69003 Lyon

US 069 384 21 00184 déposé le 08/07/2021 Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 56,54 m² en location meublée de courte durée Terrain : 51 A rue Eugene Pons Lyon 4ème Superficie du terrain : 231 m² Demandeur : Monsieur Chaban NICOLAS 120 chemin des Paluds 26130 Saint-Restitut Régie : Cabinet Pierre Rivoire 4 boulevard Jules Favre 69006 Lyon

US 069 383 21 00185 déposé le 08/07/2021 Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 40 m² en location meublée de courte durée Terrain : 140 route de Genas Lyon 3ème Superficie du terrain : 642 m² Demandeur : Madame et Monsieur Kolejouk Ghislaine et Alain 6 rue Frédéric Mistral 69003 Lyon Régie : Lion Rose 5 rue Louis Saulnier 69330 Meyzieu

US 069 384 21 00186 déposé le 08/07/2021 Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 39,49 m² en location meublée de courte durée Terrain : 27 rue du Mail Lyon 4ème Superficie du terrain : 392 m² Demandeur : Madame LIU Jia 13 rue Hippolyte Flandrin 69001 Lyon Régie : Regie Fertoret 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon

Ville de Lyon - Déclarations préalables délivrées pendant la période du 05/07/2021 au 09/07/2021

DP 069 384 18 01727 Décision du 07/07/2021 à Monsieur JARS Alban 4 rue Dumenge 69004 Lyon Projet : Modification de façade Terrain : 4 rue Dumenge Lyon 4ème

DP 069 382 21 00713 Décision du 07/07/2021 à Metropole de Lyon 20 Rue du Lac 69003 Lyon Projet : Installation d'un site de compostage Terrain : Place Gensoul Lyon 2ème

DP 069 387 21 01084 Décision du 05/07/2021 à Madame Halbert Cécile 5 Rue Florian 69100 Villeurbanne Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet paramédical Surface créée : 63 m² Terrain : 304 Avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 383 21 01090 Décision du 09/07/2021 à Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 Projet : Installation d'une clôture Terrain : 7 Rue Jules Verne Lyon 3ème

DP 069 387 21 01104 Décision du 07/07/2021 à Foncia Saint Louis 264 Rue Garibaldi 69003 Lyon Projet : Installation d'un portail et d'un portillon Terrain : 7 - 7 bis - 9 Rue Elie Rochette Lyon 7ème

DP 069 389 21 01207 Décision du 07/07/2021 à Sci Primopierre 36 rue de Naples 75008 PARIS Projet : Modification de toiture Terrain : 18 rue Félix Mangini Lyon 9ème

DP 069 387 21 01241 Décision du 09/07/2021 à Bouygues Immobilier 186 Avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 Projet : Réalisation d'une fresque murale Terrain : 18 Rue Lortet Lyon 7ème

DP 069 383 21 01325 Décision du 07/07/2021 à Regie Chomette 5 Cours Richard Vitton 69003 Lyon Projet : Installation d'une clôture et d'un portillon Terrain : 29 - 31 Rue Charles Richard Lyon 3ème

DP 069 382 21 01358 Décision du 07/07/2021 à Enedis 2 Rue Germaine Tillion 69200 Venissieux Projet : Modification de façade Terrain : 3 Rue du Président Carnot Lyon 2ème

Ville de Lyon - Permis de construire délivrés pendant la période du 05/07/2021 au 09/07/2021

PC 069 387 16 00325 M03 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Sci Lyon Jaboulay 92 cours Vitton 69006 Lyon Projet : Construction d'un bâtiment de 35 logements, bureaux, commerce avec la création de 31 aires de stationnement. Surface créée : 2766 m² Terrain : 33 rue Jaboulay Lyon 7ème

PC 069 389 16 00385 M05 Arrêté du 09/07/2021 Modificatif à Sccv Club 55 30 quai Perrache 69002 Lyon Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, 169 logements, commerces et création de 97 aires de stationnement Surface créée : 10264 m² Terrain : 55 avenue René Cassin Lyon 9ème

PC 069 385 17 00031 M04 Arrêté du 09/07/2021 Modificatif à Sci Le 60 26 avenue Table de Pierre 69340 Francheville Projet : Démolition totale. Construction de deux bâtiments de 20 logements, de bureaux, d'un commerce et création de 37 aires de stationnement. Surface créée : 1519 m² Terrain : 60 impasse du Point du Jour Lyon 5ème

PC 069 388 17 00190 M01 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon Projet : Réhabilitation d'une résidence de 207 logements et 233 places de stationnement, Avec démolitions partielles, modifications et réfection de façades, création de locaux d'ordures ménagères, installation de clôtures, et modification du plan paysager de la parcelle. Surface créée : 1052 m² Terrain : 4-6 rue de Champagneux Lyon 8ème

PC 069 388 17 00232 M01 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 Projet : Construction d'un bâtiment de 47 logements et un local de bureaux avec création de 49 aires de stationnement Surface créée : 2983 m² Terrain : 2-6 rue du Bocage 31-33 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème

PC 069 386 18 00007 M01 Arrêté du 09/07/2021 Modificatif à Arioste 1 quai Jules Courmont 69289 Lyon Cedex 02 Projet : Démolition partielle de bâtiment et changement de destination de bureaux en logements avec surélévation d'immeuble pour création de logements et création de 6 places de stationnement. Surface créée : 1379 m² Terrain : 61 rue de Créqui Lyon 6ème

PC 069 384 18 00114 M02 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Madame et Monsieur Godard Nelly et Xavier 11 rue Henri Ferré 69004 Lyon Projet : Rénovation d'une maison individuelle Terrain : 11 rue Henri Ferré Lyon 4ème

PC 069 385 18 00286 M01 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Kanpai Tourisme 2 rue des Liserons 69320 Feyzin Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux Surface créée : 111 m² Terrain : 46 rue Saint-Jean Lyon 5ème

PC 069 383 18 00294 M03 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Snc Les Villas Laviolette 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon Projet : Rénovation et extension d'une maison en 2 logements Surface créée : 164 m² Terrain : 18 rue Antoine Laviolette Lyon 3ème

PC 069 384 18 00304 T02 Arrêté du 09/07/2021 Transfert à sccv le 10 rue Gigodot 169 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon Projet : Démolition totale. Construction d'un immeuble de 20 logements avec création de 32 aires de stationnement Surface créée : 1585 m² Terrain : 10 rue Gigodot Lyon 4ème

PC 069 386 19 00127 M02 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à sci Luroma 11 allée des Platanes 69330 Meyzieu Projet : Démolition partielle. Changement de destination d'un entrepôt en un logement avec modification de façade Surface créée : 121 m² Terrain : 46 rue de la Viabert Lyon 6ème

PC 069 384 19 00207 M01 Arrêté du 09/07/2021 Modificatif à Lery Transactions 4 rue Villeneuve 69004 Lyon Projet : Construction d'une maison individuelle Surface créée : 82 m² Terrain : 10 rue Victor Fort Lyon 4ème

PC 069 384 19 00229 M01 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Monsieur Debus Wilfried 43 rue Henri Chevalier 69004 Lyon Projet : Surélévation d'une maison individuelle et modification de façade Surface créée : 56 m² Terrain : 43 rue Henri Chevalier Lyon 4ème

PC 069 383 19 00244 M01 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Monsieur Nouchy Maxime 10 rue des Peupliers 69003 Lyon Projet : Surélévation et réhabilitation d'une maison individuelle Surface créée : 26 m² Terrain : 10 rue des Peupliers Lyon 3ème

PC 069 387 19 00257 M01 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Sci Momento 15 cours d'Herbouville 69004 Lyon Projet : Changement de destination de bureaux et d'un entrepôt en logements avec modifications de façades et toiture Surface créée : 215 m²Terrain : 121 rue André Bollier Lyon 7ème

PC 069 388 19 00308 M01 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Scv Lyon 8 Lumiere 58 -60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt Projet : Démolition totale et construction de 2 immeubles de 45 logements et création de 45 aires de stationnement. Surface créée : 3157 m²Terrain : 30 rue Saint Nestor Lyon 8ème

PC 069 386 19 00332 M01 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Snc Vinci Immobilier d'entreprise 19 quai Perrache 69286 Lyon CEDEX 02 Projet : Démolition des bâtiments, construction d'un ensemble de bureaux et création de 47 aires de stationnement Surface créée : 4309 m²Terrain : 7 rue Baraban Lyon 6ème

PC 069 388 20 00018 M01 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Nexity IR Programmes RLA 66 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon Projet : Construction de 4 bâtiments de 161 logements, 7 locaux artisanaux, et création de 140 places de stationnement dont 13 réalisées en surface. Surface créée : 11830 m²Terrain : 70-72 rue Bataille Lyon 8ème

PC 069 388 20 00099 M01 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Infinity 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon Projet : Construction d'un immeuble de 9 logements, d'une crèche et 27 aires de stationnement Surface créée : 677 m²Terrain : 19 rue Président Kruger Lyon 8ème

PC 069 387 20 00119 Arrêté du 07/07/2021 à SCCV BECHEVELIN 72 68 cours Lafayette 69003 Lyon Projet : Construction d'un immeuble de 13 logements avec 1 commerce, 1 local d'activité et 16 places de stationnements Surface créée : 1164 m²Terrain : 72 rue Béchevelin Lyon 7ème

PC 069 383 20 00135 M01 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Monsieur Moirand Rémi 46 cours Eugénie 69003 Lyon Projet : Extension d'une maison individuelle, isolation thermique extérieure et changement de menuiseries, construction d'une piscine Surface créée : 17 m²Terrain : 46 cours Eugénie Lyon 3ème

PC 069 389 20 00237 T01 Arrêté du 07/07/2021 Transfert à Aisei Entreprise 251 Boulevard Pereire 75017 Paris Projet : Construction d'un bâtiment de bureaux, un commerce et création de 18 aires de stationnement et affectation de 7 aires de stationnement Surface créée : 2966 m²Terrain : Avenue du Plateau Lyon 9ème

PC 069 384 20 00244 Arrêté du 07/07/2021 à Oneainvest 131 Boulevard Stalingrad - Le Premium 69624 Villeurbanne Cedex Projet : Changement de destination de locaux artisanaux en bureau, et démolition partielle d'un bâtiment Surface créée : 787 m²Terrain : 37 Rue Josephin Souly Lyon 4ème

PC 069 383 20 00250 M01 Arrêté du 07/07/2021 Modificatif à Monsieur Latham Lionel 28 rue Montaigne 69003 Lyon Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle Surface créée : 25 m²Terrain : 28 Rue Montaigne Lyon 3ème

PC 069 388 20 00277 Arrêté du 07/07/2021 à BI Invest Le Pirevert 69640 DENICE Projet : Démolition et construction d'un immeuble de 12 logements avec 1 place de stationnement partagée et affectation de 4 places de stationnement Surface créée : 795 m²Terrain : 54 Rue Pierre Delore Lyon 8ème

PC 069 385 20 00333 Arrêté du 09/07/2021 à Villa Florentine-SNC du Plateau 84 Quai Joseph Gillet 69004 Lyon Projet : Changement de destination de logements en hébergement hôtelier, extension d'un hôtel et création de 3 aires de stationnement Surface créée : 1134 m²Terrain : 23 à 27/29 Montée Saint-Barthélémy Lyon 5ème

PC 069 388 20 00337 Arrêté du 07/07/2021 à Monsieur Delli Reda 25 rue Genton 69008 Lyon Projet : Construction d'une maison individuelle, d'une piscine et démolition d'annexes Surface créée : 248 m²Terrain : 25 rue Genton Lyon 8ème

PC 069 384 20 00340 Arrêté du 07/07/2021 à Sci La Navette 22 Rue de Margnolles 69300 Caluire-et-Cuire Projet : Démolition partielle puis reconstruction d'un local commercial. Surface créée : 55 m²Terrain : 10 Rue Dumenge Lyon 4ème

PC 069 388 20 00341 Arrêté du 07/07/2021 à 6ème Sens Promotion 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon Projet : Démolition totale. Construction d'un immeuble de 20 logements et de 23 aires de stationnement. Surface créée : 1509 m²Terrain : 27 rue du Puisard Lyon 8ème

PC 069 389 20 00372 Arrêté du 09/07/2021 à Docks Lyon 6 bis rue Joannès Carret 69009 Lyon Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, d'un restaurant, équipements sportifs et création de 103 aires de stationnement Surface créée : 9060 m²Terrain : 4 rue du Four à Chaux Lyon 9ème

PC 069 383 21 00045 Arrêté du 07/07/2021 à Monsieur Tourrucoou Eric 44 chemin des Peupliers 69570 Dardilly Projet : Construction d'un bâtiment de 4 logements et création de 4 aires de stationnement Surface créée : 380 m²Terrain : 19 bis Rue du Professeur Florence Lyon 3ème

PC 069 382 21 00048 Arrêté du 09/07/2021 à Repax Sarl 68 Rue de la République 69002 Lyon Projet : Modification de façade Terrain : 68 Rue de la République Lyon 2ème

PC 069 383 21 00052 Arrêté du 07/07/2021 à Monsieur Romezy Vincent 19 Impasse Pommier 69003 Lyon Projet : Extension d'une maison individuelle Surface créée : 42 m²Terrain : 19 Impasse Pommier Lyon 3ème

PC 069 383 21 00054 Arrêté du 07/07/2021 à Averhone IMMO 58 Avenue Chanoine Cartellier 69230 SAINT-GENIS-LAVAL Projet : Construction de 2 maisons individuelles et création de 4 aires de Stationnement Surface créée : 268 m²Terrain : 17 Rue de l'Eglise Lyon 3ème

PC 069 388 21 00055 Arrêté du 07/07/2021 à Prestibat Immobilier 11 Rue André Citroën 69740 GENAS Projet : Construction d'une résidence étudiante et création de 7 aires de stationnement Surface créée : 1167 m²Terrain : 2 Rue du Général Gouraud Lyon 8ème

PC 069 383 21 00058 Arrêté du 07/07/2021 à Scv Next Door 31 Place Bellecour 69002 Lyon Projet : Démolition de bâtiments, construction de 13 logements et création de 14 aires de stationnement Surface créée : 982 m²Terrain : 124 - 126 Rue Baraban Lyon 3ème

PC 069 385 21 00069 Arrêté du 09/07/2021 à Monsieur Charpentier Xavier 57 rue Joliot Curie 69005 Lyon Projet : Surélévation d'une maison individuelle , modification de façade, création de terrasses et rénovation énergétique Surface créée : 50 m²Terrain : 16 rue Jean Marie Duclos Lyon 5ème

PC 069 386 21 00079 Arrêté du 09/07/2021 à Xefi Lyon 2507 Avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape Projet : Démolition et reconstruction d'une mezzanine Surface créée : 63 m²Terrain : 108 Rue Vendôme Lyon 6ème

PC 069 385 21 00081 Arrêté du 07/07/2021 à Sas Rac

180 montée de Choulans 69005 Lyon Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux et logement, modification de façade et de toiture Surface créée : 413 m²Terrain : 35 rue des Farges Lyon 5ème

PC 069 382 21 00094 Arrêté du 09/07/2021 à Regie Bari 14 Rue Tronchet 69006 Lyon Projet : Ravalement de façade et réfection de toiture Terrain : 7 Rue Saint Exupery Lyon 2ème

PC 069 384 21 00108 Arrêté du 09/07/2021 à Echo 5 14 A les Prés Villars 2 01600 Reyrieux Projet : Construction d'une maison individuelle Surface créée : 168 m²Terrain : 1 rue Louis Thevenet Lyon 4ème

PC 069 386 21 00109 Arrêté du 07/07/2021 à Jpmd Investissements 120 rue de Saint Cyr 69009 Lyon Projet : Changement de destination de combles en habitation et modification de façade Terrain : 73 rue Masséna Lyon 6ème

PC 069 389 21 00135 Arrêté du 09/07/2021 à Pyramide Conseils 31 rue Laure Diebold 69009 Lyon Projet : Extension d'un bâtiment à usage de bureaux Surface créée : 41 m²Terrain : 31 rue Laure Diebold Lyon 9ème

PC 069 388 21 00176 Arrêté du 07/07/2021 à Monsieur Chevance Jean-Michel 17 bis rue Joseph Chapelle 69008 Lyon Projet : Surélévation de toiture Surface créée : 46 m²Terrain : 17 bis rue Joseph Chapelle Lyon 8ème

Ville de Lyon Permis de démolir délivrés pendant la période du 05/07/2021 au 09/07/2021

PD 069 385 21 00008 Arrêté du 07/07/2021 à Crous de Lyon 59 Rue de la Madeleine 69007 Lyon Projet : Démolition d'un restaurant universitaire Terrain : 2 Rue Soeur Bouvier Lyon 5ème

PD 069 389 21 00014 Arrêté du 09/07/2021 à Fondation Aralis 16 rue Jean Desparmet 69008 Lyon Projet : Démolition d'un bâtiment Terrain : 86 rue Saint Pierre de Vaise Lyon 9ème

PD 069 388 21 00016 Arrêté du 07/07/2021 à Monsieur Cherif Lofti 29 Rue Jean Desparmet 69008 Lyon Projet : Démolition d'un garage Terrain : 29 Rue Jean Desparmet Lyon 8ème